



OSISKO

La minière
nouvelle
génération.

327

DA2-2011

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic

6211-18-015

IMAGINER L'AVENIR

UN MOT À NOS PARTENAIRES	2
OSISKO EN CHIFFRES POUR 2011	4
L'APPROCHE QUE NOUS PRIVILÉGIONS	6
Objectifs de développement durable	6
Atteinte des buts et des objectifs	8
Structure de gouvernance	12
Distinctions 2011	13
RESSOURCES MINÉRALES	14
Canadian Malartic	16
Hammond Reef	18
Coentreprises et projets d'exploration	19
RESSOURCES NATURELLES	20
Amélioration continue	22
Eau	23
Utilisation de l'énergie	25
Biodiversité	26
Osisko recycle	28
Planification de la fermeture des mines	29
RESSOURCES HUMAINES	30
Investir dans la main-d'œuvre locale	31
Promouvoir la diversité	32
Former une équipe dévouée	33
La prochaine génération de mineurs	34
NOS COMMUNAUTÉS	35
Consolidation des relations	36
Partage de l'information	39
Participation des communautés autochtones	41
Partage de la richesse	42
NOS PROPRIÉTAIRES	43
Retombées économiques	44
REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE (GRI)	45



Carl McKenzie – Opérateur de machinerie lourde

NOUS SOMMES FIERS DE NOS ACCOMPLISSEMENTS EN 2011



UN MOT À NOS PARTENAIRES

Malgré son jeune âge, Osisko a franchi en 2011 une étape importante de son développement : le début de la production commerciale à sa mine Canadian Malartic.

Nous avons réussi ce tour de force en seulement six ans, compte tenu du fait que le programme de forage a commencé en 2005. L'achèvement rapide de ce programme de forage, la conclusion de l'étude de faisabilité, l'obtention de plus d'un milliard de dollars de capitaux pour financer notre développement et la construction ainsi que le développement de la mine Canadian Malartic n'auraient pas été possibles sans l'appui et le soutien de nos partenaires.

Nous aimerions remercier chacun d'entre eux pour la contribution qu'ils nous ont apportée, notamment :

- Les habitants de Malartic, qui nous ont permis de relocaliser plus de 20 % des foyers de la ville et cinq établissements à l'intérieur de leur communauté;
- Les autorités gouvernementales et la ville de Malartic, qui nous ont épaulés et nous ont fourni le soutien nécessaire pour réaliser ce projet;
- Nos employés, sous-traitants et prestataires de services, qui ont déployé des efforts exceptionnels de façon efficace et sécuritaire;
- Nos actionnaires de même que nos prêteurs, qui nous ont témoigné leur confiance et nous ont appuyés financièrement, ce qui nous a permis de développer la mine Canadian Malartic.

Grâce à ces contributions, nous avons été en mesure de mettre sur pied une exploitation minière de grande envergure qui produira plus de 10,7 millions d'onces d'or. Nous avons dû relever de nombreux défis pour mériter ce succès, et nous ne ménageons aucun effort pour améliorer la qualité de vie des habitants de Malartic en réduisant le niveau de bruit et l'émission de poussières à l'intérieur des limites de la communauté.

Voici comment la mine Canadian Malartic profitera à nos partenaires au cours des 15-20 prochaines années :

- Génération de retombées économiques pour la ville de Malartic, la région de l'Abitibi-Témiscamingue et la province de Québec;
- Emploi direct de plus de 700 travailleurs;
- Encaissement d'importantes recettes fiscales par les administrations municipale, provinciale et fédérale;
- Obtention de rendements positifs pour nos actionnaires et nos prêteurs; et
- Amélioration de la qualité de vie des Malarticois en faisant avancer l'éducation, la culture, le sport et les loisirs pour les personnes âgées de la communauté.

C'est notre approche novatrice des relations avec la communauté et du développement durable qui explique la rapidité à laquelle la mine Canadian Malartic a vu le jour. Les quatre piliers de notre développement durable sont l'environnement, les gens, la communauté et l'économie. Notre objectif est de renforcer constamment ces piliers en minimisant notre impact environnemental, en adoptant une vision à long terme, en permettant à la population de visiter nos installations, en embauchant des travailleurs de la région, en nous approvisionnant auprès de fournisseurs locaux et en participant financièrement au développement des communautés qui nous accueillent.



NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À NOUS POSITIONNER AU PREMIER PLAN DE L'INDUSTRIE

C'est grâce à l'importance que nous accordons à ces quatre piliers (l'environnement, les gens, la communauté et l'économie) que le statut d'Osisko est passé, de façon remarquable, de société d'exploration à celui de producteur d'or intermédiaire. Ces piliers sont aussi de solides assises qui assurent notre succès futur au moment où nous recherchons de nouveaux gisements et où nous entamons la mise en valeur de nouveaux gîtes, comme le projet aurifère Hammond Reef près d'Atikokan en Ontario.

Pendant que notre croissance se poursuit, nous implantons graduellement des normes reconnues internationalement pour baliser la conduite de nos affaires, dont la *Global Reporting Initiative* qui touche à la reddition de comptes en matière de développement durable, ainsi que la norme ISO 14001 qui régit les systèmes de gestion de l'environnement.

Nous sommes fiers de notre performance en 2011. Nous nous étions fixé des objectifs précis en matière de développement durable dans le rapport précédent et nous avons été en mesure d'atteindre presque chacun de ceux-ci. De l'achèvement du mur vert de la mine Canadian Malartic en passant par l'élaboration d'un plan de gestion environnementale à Hammond Reef, nous avons respecté nos engagements, comme en témoigne la section Atteinte des buts et objectifs de ce rapport.

D'autres défis nous attendent au cours des prochaines années et nous devons continuer à travailler fort pour les relever. La période de rodage des installations de traitement ainsi que les travaux visant à réduire le niveau de bruit et l'émission de poussières se poursuivront au site de Canadian Malartic. La phase d'exploration du projet

Hammond Reef arrivera à son terme et sera suivie du dépôt du rapport de faisabilité. Nous mettrons en branle le processus d'obtention des permis environnementaux pour le projet Hammond Reef et nous entamerons la phase de construction si les conditions gagnantes sont réunies.

Le prix élevé de l'or, le soutien que nous apporte les communautés et l'intérêt dont nos partenaires font preuve en matière de développement durable font en sorte que nous continuerons d'accorder autant d'importance à nos quatre piliers pour assurer que nos projets vont de l'avant tout en demeurant alignés sur nos objectifs de développement durable.

Notre rapport de développement durable 2011 vous aidera à mieux comprendre l'approche que nous privilégions et à mesurer nos accomplissements. La mine Canadian Malartic est un bel exemple qui prouve que l'exploitation minière peut à la fois créer de la richesse et générer des retombées importantes tout en respectant l'environnement et la communauté d'accueil. Nous pouvons vous assurer que l'équipe d'Osisko est déterminée à continuer à optimiser son rendement et à être aux premiers rangs de notre industrie. Voilà ce à quoi nous nous engageons!

Cordialement,

Sean Roosen
Président et
chef de la direction

Hélène Cartier, ing., LL.B.
Vice-présidente, environnement
et développement durable

OSISKO EN CHIFFRES – 2011



Main-d'œuvre : 752 employés

Salaire des employés : 53,4 millions de dollars

Revenus : 263,4 millions de dollars

Frais d'exploitation : 184,0 millions de dollars

Bénéfice net : 18,0 millions de dollars

Production annuelle

Or : 200 138 oz

Argent : 114 130 oz

Actif total : 2,07 milliards de dollars

Avoir des actionnaires : 1,65 milliard de dollars





Canadian Malartic

Objectifs de développement durable

Nos objectifs de développement durable reposent sur quatre piliers principaux : l'environnement, les gens, la communauté et l'économie. Nous croyons qu'en mettant tout en œuvre pour atteindre des buts précis pour chacun de ces objectifs, notre société minière continuera de croître en générant des avantages durables pour nos actionnaires, nos employés, les communautés qui nous accueillent et pour l'ensemble de la société.



L'APPROCHE QUE NOUS PRIVILÉGIIONS

Environnement : réduire l'impact environnemental et adopter une vision à long terme

Gens : être un employeur de choix

Communauté : soutenir le développement communautaire en maximisant les retombées locales et régionales

Économie : maximiser le rendement offert à nos partenaires

Corporation Minière Osisko est un producteur aurifère intermédiaire canadien coté en Bourse dont le siège social est situé à Montréal, au Québec. Nous avons aussi des bureaux à Malartic, à Toronto et à Atikokan. Osisko se spécialise dans l'exploration, le développement et l'exploitation de gisements aurifères en Amérique. Nous produisons de l'or et de l'argent destinés au marché international. Nous comptons produire un million d'onces d'or par année.

Le rapport de développement durable 2011 d'Osisko fait état de nos accomplissements en la matière et énumère les initiatives qui ont été mises de l'avant pendant l'année. Nous avons la ferme intention de déposer annuellement un tel rapport; 2011 marque

d'ailleurs la quatrième année de parution. Le rapport précédent a été publié à l'automne 2011. Cette année, nous mettons l'accent sur deux projets : la mine Canadian Malartic de Malartic, au Québec, qui est en exploitation; et le projet d'exploration avancée Hammond Reef près d'Atikokan, en Ontario¹. Les sujets traités ont été choisis selon leur pertinence et l'intérêt qu'ils représentent pour nos partenaires. Nous divulguons ici des renseignements que nous avons recueillis et consignés en respectant la démarche proposée par les critères de la *Global Reporting Initiative*.

Personne-ressource

Hélène Cartier, ing., LL.B.

Vice-présidente, environnement et développement durable
514.735.7131

developpement-durable@osisko.com

Nous vous invitons à transmettre à Madame Cartier vos questions et commentaires à propos de ce rapport. Ingénieure et avocate, Madame Cartier voit à ce que tous les projets d'Osisko se réalisent dans le respect de nos principes de développement durable, conformément à l'engagement qu'a pris « la minière nouvelle génération ».

¹ Le projet Hammond Reef est réalisé par Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (OHRG), une filiale à part entière d'Osisko.

Atteinte des buts et des objectifs



1^{er} objectif

Réduire l'impact environnemental et adopter une vision à long terme

1^{er} BUT

Améliorer continuellement la conduite de nos activités par souci de conformité et pour réduire notre impact

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Début de l'installation de stations de mesure de la qualité de l'air et de l'intensité du bruit

Début de l'implantation de mesures d'atténuation du bruit

Installation de sismographes dans la communauté de Malartic

Implantation d'un plan de gestion de l'érosion et de la sédimentation à Hammond Reef

PERSPECTIVES 2012-2013

Achever l'installation des stations permanentes de mesure de la qualité de l'air et de l'intensité du bruit

Poursuivre le développement et l'implantation de mesures de réduction du bruit et des poussières

Poursuivre l'amélioration des mesures de conformité environnementale

2^e BUT

Minimiser la consommation d'eau propre et maximiser le recyclage des eaux

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Amélioration des systèmes de gestion des eaux à Canadian Malartic

Début du processus de validation du bilan hydrologique à Canadian Malartic

Implantation du programme de recyclage des eaux destiné aux foreurs de Hammond Reef

PERSPECTIVES 2012-2013

Poursuivre l'amélioration des systèmes de gestion des eaux

Achever le processus de validation du bilan hydrologique au site de Canadian Malartic

Concevoir et implanter une station de traitement des effluents au site de Canadian Malartic

3^e BUT

Minimiser l'émission de gaz à effet de serre en adoptant des mesures de réduction et de compensation

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Plantation de 200 000 arbres dans la région de l'Abitibi afin de créer la Forêt Osisko

Plantation de 1 750 arbres sur le site de Hammond Reef

PERSPECTIVES 2012-2013

Poursuivre l'aménagement de la Forêt Osisko en continuant les travaux de plantation

Élaborer un plan de réduction des gaz à effet de serre

4^e BUT

Investir dans la recherche et le développement sur nos sites miniers

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Début des essais de végétalisation sur le terrain au site Canadian Malartic

Début du programme de recherche sur le bruit

Financement du projet de recherche sur les résidus épaissis par l'entremise de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Financement de divers projets de R&D en environnement

PERSPECTIVES 2012-2013

Poursuivre les essais de végétalisation sur le terrain du site Canadian Malartic

Élaborer un modèle de propagation du son

5^e BUT

Poursuivre l'amélioration de nos systèmes de gestion environnementale

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Élaboration d'un plan de gestion environnementale au site d'Hammond Reef

Implantation validée d'un plan d'intervention en cas de déversement au site Canadian Malartic

Maintien d'une ligne téléphonique 24 heures sans frais au site Canadian Malartic pour recueillir les plaintes



Employés en formation

2^e objectif Être un employeur de choix

PERSPECTIVES 2012-2013

Poursuivre l'implantation du système de gestion environnementale

Planifier les travaux d'accréditation de la norme ISO 14001 et de la *Global Reporting Initiative* (GRI) pour le site Canadian Malartic

6^e BUT

Investir temps et argent dans la planification progressive et responsable du processus de fermeture

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Début de la fermeture du parc à résidus abandonné East Malartic par le remblai des résidus de la mine

Début des travaux de consultation auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines liés à la planification de la fermeture de Hammond Reef

Positionnement de Canadian Malartic comme la première mine du Québec à avoir versé 100 % de la garantie financière de restauration après trois ans, plutôt que les 70 % obligatoires

PERSPECTIVES 2012-2013

Réaliser la revégétalisation progressive de divers secteurs du site Canadian Malartic

Achever le démantèlement du site East Malartic

Consulter les partenaires et entamer l'élaboration du plan de fermeture de Hammond Reef

1^{er} BUT

Offrir un environnement de travail sécuritaire à nos employés

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Implantation et validation du plan d'urgence aux sites Canadian Malartic et Hammond Reef

Instauration du comité « Bonne entente » à Canadian Malartic

Divulgarion d'information aux employés de Canadian Malartic traitant des enjeux et des innovations en matière d'émission de poussière et de bruit

Présentation du programme de formation "Action - Prévention" en santé et sécurité au travail à tous les employés

PERSPECTIVES 2012-2013

Créer des programmes de formation supplémentaires et complémentaires portant sur la sécurité

Bonifier le régime d'avantages sociaux des employés en y intégrant un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif

2^e BUT

Investir dans la formation et l'éducation

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Collaboration avec les commissions scolaires locales et les sous-traitants pour optimiser la formation de la main-d'œuvre à Canadian Malartic

Programmes de formation de la main-d'œuvre dispensés au site Canadian Malartic, y compris un programme d'études professionnelles (DEP) en conduite de machinerie lourde et en traitement du minerai

Instauration de programmes de formation de la main-d'œuvre au site Hammond Reef portant sur la santé et la sécurité

Embauche d'étudiants au sein de chaque service

34 350 heures de formation ont été dispensées à nos employés

Financement de la Corporation Victoire, un organisme indépendant de Malartic qui vise à contrer le décrochage scolaire des élèves de la municipalité

Événement interculturel de formation pour éduquer les employés sur la culture et traditions uniques des Premières Nations

PERSPECTIVES 2012-2013

Créer et offrir des programmes de formation pertinents à nos employés pour favoriser le développement de leurs compétences

Assurer la formation de la prochaine génération d'employés du secteur minier par l'embauche d'étudiants et de stagiaires



Aménagement prévu d'un parc à Malartic



Osisko soutient les arts à Malartic

3^e objectif

Soutenir le développement communautaire en maximisant les retombées locales et régionales

1^{er} BUT

Créer des emplois et favoriser l'approvisionnement local

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Recrutement de Ressources Menitik, une entreprise autochtone de l'Abitibi, pour diriger l'aménagement du mur vert et le boisement de la forêt Osisko

Recrutement de fournisseurs locaux aux sites Canadian Malartic et Hammond Reef

Attribution de contrats à des associations autochtones locales de développement économique au site Hammond Reef

Soutien accordé aux employés désireux de déménager pour s'établir à Malartic

Lancement de la campagne « Les Gens d'Osisko », mettant en vedette 11 employés et des entreprises locales

PERSPECTIVES 2012-2013

Renforcer le partenariat avec Ressources Menitik, une entreprise autochtone locale, pour boisier la forêt Osisko

Poursuivre la collaboration avec les associations autochtones locales de développement économique au site Hammond Reef

2^e BUT

Encourager le développement d'entreprises locales et maximiser les retombées économiques indirectes

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Participation au développement du parc industriel de Malartic, permettant ainsi aux entreprises de s'y installer

Création d'un site Web pour Canadian Malartic à l'intention des fournisseurs locaux les informant en priorités des occasions d'affaires

Établissement d'un partenariat avec le Musée minéralogique de Malartic pour les visites du site minier

PERSPECTIVES 2012-2013

Créer de nouvelles occasions d'affaires avec les fournisseurs locaux et régionaux

3^e BUT

Améliorer les infrastructures publiques de nos communautés

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Acquisition de 41 maisons situées dans le quartier sud de Malartic pour accroître la zone tampon qui sépare la mine et la communauté

Élaboration d'un plan pour aménager un parc en bordure du mur vert

Exposition de sculptures d'artistes locaux en bordure du mur vert

Investissements de 168 millions de dollars en date de 2011 dans les infrastructures communautaires de Malartic

PERSPECTIVES 2012-2013

Achever la construction du parc sud en bordure du mur vert

Achever les travaux relatifs aux infrastructures de la ville de Malartic

4^e BUT

Partager la richesse avec la communauté

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Injection de 150 000 \$ pour soutenir le Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO)

PERSPECTIVES 2012-2013

Poursuivre le financement du FEMO

Poursuivre le financement des activités communautaires



Portes ouvertes tenue à la mine Canadian Malartic le 29 mai 2011



Martin Griffin, directeur, affaires autochtones, visitant des communautés en Ontario

4^e objectif

Maximiser le rendement offert à nos partenaires

1^{er} BUT

Faire connaître nos projets

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Visite de 2 700 personnes au site Canadian Malartic grâce à un partenariat conclu avec le Musée minéralogique de Malartic

Accueil de 2 000 personnes le 29 mai lors de la journée portes ouvertes au site Canadian Malartic

Publication à la quinzaine de 24 annonces communautaires dans les journaux locaux de Hammond Reef

Tenue de 12 rencontres communautaires à Hammond Reef, dont deux journées portes ouvertes, deux ateliers communautaires et huit présentations

PERSPECTIVES 2012-2013

Poursuivre les consultations et les discussions avec nos partenaires au moyen de publications, publipostage, rencontres et visites de nos sites miniers

Convier le conseil municipal d'Atikokan à une visite du site de Hammond Reef

2^e BUT

Tisser des liens avec les communautés autochtones locales

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Recrutement d'un directeur des affaires autochtones

Rencontre du chef et du conseil local des Premières Nations au site Canadian Malartic

Mise à jour mensuelle transmise au Secrétariat des Chefs de Fort Frances concernant le projet Hammond Reef

Visite de cinq communautés des Premières Nations à proximité du site Hammond Reef et financement d'un cours d'exploitation minière 101 offert aux communautés

PERSPECTIVES 2012-2013

Respecter les termes du protocole d'accord conclu avec la Métis Nation of Ontario, qui prévoient entre autres six réunions du comité de consultation et quatre banquets communautaires

Mettre sur pied les quatre comités prévus par l'entente de partage des ressources conclue avec les Premières Nations à proximité du site Hammond Reef

Organiser trois forums des Aînés au site Hammond Reef

3^e BUT

Favoriser la participation indépendante de la communauté

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Injection de 100 000 \$ pour financer le comité de suivi indépendant de Malartic, qui s'est réuni 12 fois en 2011

PERSPECTIVES 2012-2013

Améliorer la diffusion d'information avec le Comité de suivi de la mine Canadian Malartic

Réaliser un sondage public pour déterminer les enjeux socioéconomiques prioritaires

4^e BUT

Promouvoir l'innovation en investissant dans la recherche et le développement, et dans les salons d'expositions

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2011

Exposant lors de plusieurs conférences du monde minier, notamment celle de l'ACPE, Québec Explo et Abitibi Explo

Participation à différents forums miniers au Québec

Financement d'un programme de recherche de l'Université McGill sur la géologie de Malartic

Financement de l'initiative d'investissement durable de l'Université Concordia

PERSPECTIVES 2012-2013

Prendre part aux conférences, aux forums et aux salons d'expositions du monde minier

Participer à différents projets de recherche et de développement, dont celui de l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME-UQAT-ÉPM)

Participer activement à titre de membre du comité environnemental des associations minières du Québec et de l'Ontario

Entamer le processus d'adhésion à l'Association minière du Canada

Structure de gouvernance



Assemblée générale des actionnaires 2011

Ce sont nos actionnaires qui nomment, lors de l'assemblée annuelle qui se tient au deuxième trimestre de chaque année, les administrateurs qui siègent au conseil d'administration. Dix administrateurs ont récemment été nommés au conseil d'administration d'Osisko, dont huit sont indépendants. Le président du conseil d'administration n'est pas membre de la haute direction de la société minière. Les principales attributions du conseil d'administration consistent à :

- Faire valoir les intérêts des actionnaires dans la conduite des affaires de la société;
- Approuver le plan stratégique à long terme et évaluer le rendement de celui-ci; et
- Évaluer le rendement du chef de la direction et celui des cadres, et déterminer leur rémunération respective.

Le conseil d'administration d'Osisko est composé de gens qui s'appuient sur des compétences et des expériences diverses. Il s'acquitte de certains de ses mandats grâce à différents comités, dont les chartes sont publiées sur le site Web d'Osisko², notamment :

1. Comité de vérification :

Supervise la communication de l'information financière

2. Comité de gouvernance :

Surveille la gouvernance et les nominations

3. Comité sur l'environnement, la santé et la sécurité :

Évalue et implante les politiques de la société en matière d'environnement, de santé et de sécurité, de formation et de responsabilité sociale

4. Comité des ressources humaines :

Passe en revue les politiques, les programmes et les pratiques en matière de rémunération, de planification de la relève et de ressources humaines

Nos partenaires, incluant nos employés, peuvent s'adresser aux membres du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle d'Osisko ou par l'entremise du secrétaire général. Les actionnaires peuvent aussi soumettre une résolution pour examen lors de leur propre assemblée. Osisko communique régulièrement avec ses actionnaires et ses autres partenaires en diffusant l'information en temps opportun et en divulguant, sur des bases trimestrielle et annuelle, ses résultats financiers et ses rapports de gestion.

² www.osisko.com



Entrepreneur de l'année au Québec



Prix Viola R. MacMillan du PDAC

Distinctions 2011

PRIX DÉVELOPPEMENT DE L'ANNÉE 2011 DE L'AEMQ

Osisko figurait en tête de la liste des lauréats honorés par l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) lors du congrès Québec Exploration, qui s'est déroulé du 21 au 24 novembre 2011. Le prix est remis à un particulier ou à une équipe ayant contribué au développement d'un projet minier et à sa mise en production. La mine d'or Canadian Malartic a été nommée Développement de l'année.

ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE 2011 POUR LE QUÉBEC PAR ERNST & YOUNG

M. Sean Roosen, président et chef de la direction d'Osisko, a été nommé Entrepreneur de l'année 2011 pour le Québec par Ernst & Young. Ce prix est décerné chaque année à un entrepreneur qui s'est illustré par ses accomplissements, en termes de réussite professionnelle bien sûr, mais aussi en termes de développement socioéconomique de la communauté.

PRIX CHANTIER D'IMPORTANCE 2011 DE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

M. Luc Lessard, vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko, s'est vu remettre le Prix Chantier d'importance par l'Association de la construction du Québec lors du congrès annuel de l'association, qui s'est déroulé du 15 au 17 septembre 2011 au complexe hôtelier Fairmont-Tremblant.

PRIX EXTRA 2011 – CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Chambre de commerce de Rouyn-Noranda a décerné à Osisko un prix pour souligner la contribution économique que la minière a apportée à la région. En 2011, Osisko a investi en Abitibi-Témiscamingue 190 millions de dollars en sous-traitance, 60 millions de dollars en biens et services et 235 000 \$ dans la vie communautaire.

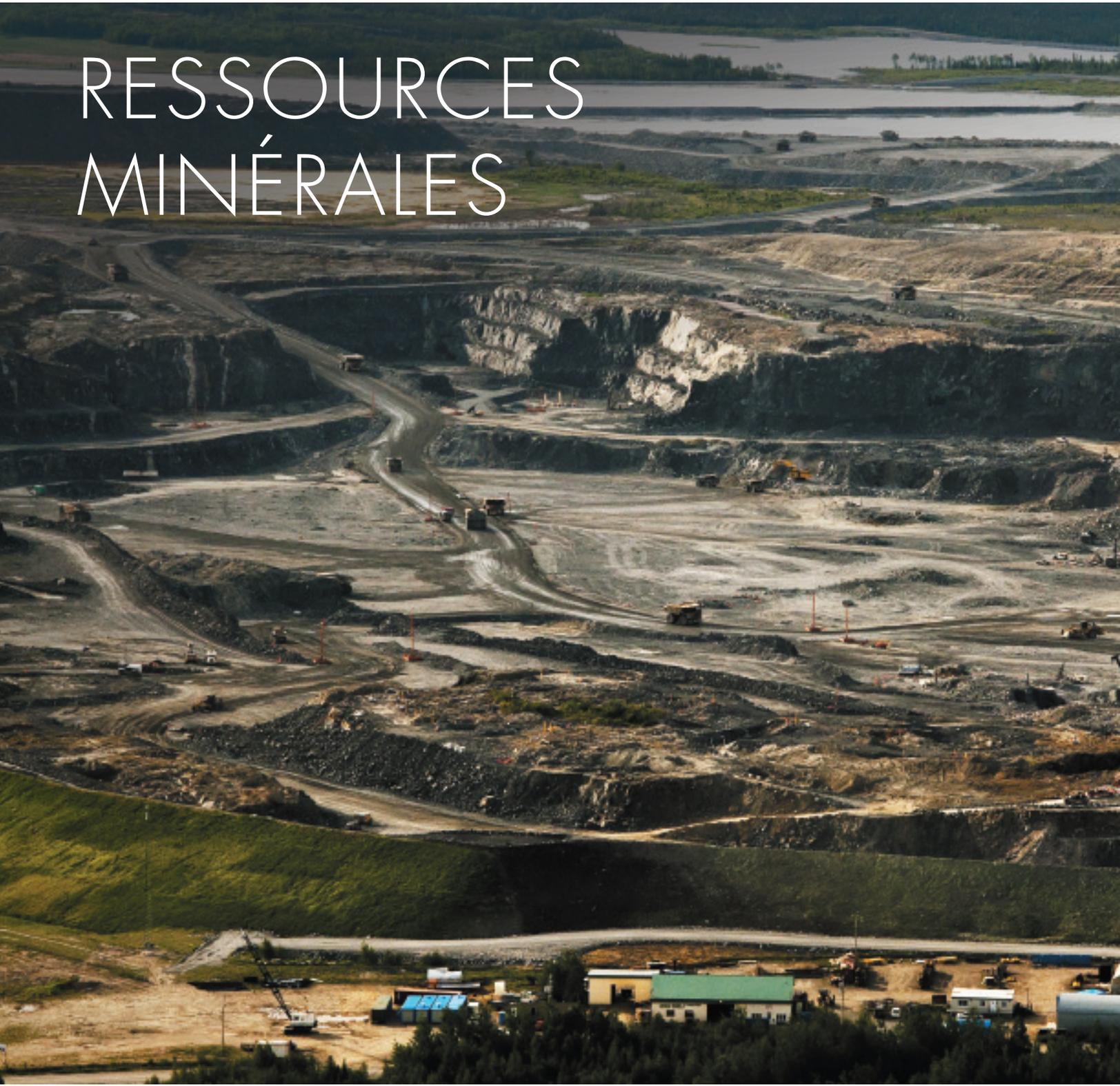
PRIX VIOLA R. MACMILLAN DU DÉVELOPPEMENT MINIER OU DE L'ENTREPRISE

L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) a décerné ce prix à Osisko en raison de son engagement et de sa gestion exemplaire des enjeux communautaires tout au long de la mise sur pied de la mine Canadian Malartic.

PRIX ATTRACTION TOURISTIQUE

Le Musée minéralogique de Malartic s'est vu remettre ce prix par Tourisme Abitibi-Témiscamingue en raison d'une augmentation de 50 % du nombre de visiteurs en 2011. Cette hausse est attribuable en grande partie au partenariat conclu avec Osisko, qui permet au musée d'organiser des visites régulières à la mine Canadian Malartic. Plus de 2 700 personnes ont visité la mine en 2011.

RESSOURCES MINÉRALES







UNE VISION TRANSFORMÉE EN RÊVE

Canadian Malartic

La mine Canadian Malartic, en pleine activité, est la propriété-clé d'Osisko et elle renferme des réserves estimées conformément au Règlement 43-101 de 10,7 millions d'onces d'or³. Elle est située dans la ville de Malartic, au Québec, dont la tradition minière remonte au milieu des années 1930. Osisko a fait l'acquisition des premiers claims de Canadian Malartic en 2004 et elle a continué à se procurer des terrains; la superficie de ceux-ci atteint aujourd'hui près de 5 376,2 hectares.

Osisko a investi 11,3 millions de dollars en exploration à Canadian Malartic et 62 558 mètres ont été forés en 2011. Une fois que le calcul initial des ressources a été effectué, la société minière a entrepris en 2007 une étude de faisabilité ainsi qu'une évaluation d'impact environnemental. Ces travaux ont été achevés au cours du deuxième semestre de 2008 et divulgués publiquement. Par la suite, le projet a fait l'objet d'un examen approfondi par les agences gouvernementales et a été soumis à un processus d'audience publique qui a duré plus de quatre mois. Après que le Bureau des

audiences publiques sur l'environnement (BAPE) eut rendu une décision favorable, Osisko a reçu les autorisations nécessaires qui lui ont permis d'entamer la construction le 27 août 2009.

2011 a été une année déterminante pour le projet Canadian Malartic, puisque la production commerciale a débuté au mois de mai. La mine Canadian Malartic, une mine à ciel ouvert qui exploite un gisement à fort tonnage de basse teneur, produira entre 600 000 et 700 000 onces d'or par année. En 2011, 9 095 754 tonnes de minerai, 26 177 486 tonnes de stérile et 5 144 832 tonnes de mort-terrain ont été excavées.

Ce qui était à l'origine le rêve de trois amis passionnés et déterminés, MM. John Burzynski, Sean Roosen et Robert Wares, est devenu la vision rassembleuse à laquelle se rallient désormais de nombreux Malarticois, nos loyaux investisseurs et notre équipe grandissante d'employés. En se concrétisant, ce projet de 1 milliard de dollars est un vibrant hommage aux efforts que nos partenaires ont investis, à la communauté de Malartic et à la région de l'Abitibi, aux autorités gouvernementales, à nos investisseurs, à nos actionnaires et à nos **prêteurs**, à nos sous-traitants, à nos fournisseurs et à nos employés.

³ 48,0 millions de tonnes @ 0,89 g/t Au de réserves prouvées, et 289,7 millions de tonnes @ 1,00 g/t Au de réserves probables.



Le 30 mai 2011, le rêve commun de plus de 1 100 alliés d'Osisko s'est réalisé. Une journée portes ouvertes s'est tenue le 29 mai au cours de laquelle 2 000 Québécois des quatre coins de la province ont visité le site minier. Les festivités se sont poursuivies le lendemain, alors qu'un dynamitage d'ouverture, une coulée d'or et un repas étaient au programme. De nombreuses visites guidées ont eu lieu pendant ces deux journées, ce qui a permis aux visiteurs de mieux connaître la mine Canadian Malartic d'Osisko. Dans le cadre des célébrations officielles d'ouverture, la communauté de Malartic a aussi été conviée à l'aréna pour assister à deux représentations de l'opéra-folk « Les filles de Caleb ».



UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ



Lingot d'or coulé lors de l'inauguration officielle de la mine Canadian Malartic, le 30 mai 2011

62 558 mètres de
forages effectués
en 2011



Investissements de 11,3 millions
de dollars en exploration durant
cette période

AXÉE VERS L'AVENIR



Hammond Reef

Le projet Osisko Hammond Reef Gold (OHRG) est un projet d'exploration avancée situé près de Thunder Bay, en Ontario. 2011 a été une année importante pour ce projet, puisqu'elle a marqué le démarrage officiel de son évaluation environnementale.

Au cours de l'année, 273 471 mètres ont été forés en 999 trous à la propriété Hammond Reef. Une estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Hammond Reef faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées globales⁴ (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées dans la fosse⁵), conforme au Règlement 43-101, a été divulguée le 7 novembre 2011. Un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011. Deux fosses seront excavées pour accéder au minerai et un lac de faible envergure devra être drainé.

Selon le projet envisagé, l'usine de transformation du minerai pourra traiter jusqu'à 60 000 tonnes par jour. L'usine de traitement du minerai comprendra notamment des installations de concassage,

broyage, flottation, cyanuration, récupération d'or par charbon activé, élution, extraction électrolytique, affinage par four à induction, destruction du cyanure et gestion des résidus.

Selon les estimés, la mine emploiera en moyenne 465 travailleurs et sa durée de vie prévue est de 11 ans. Les fournitures qui serviront à exploiter le site (p. ex. carburant, explosifs, biens de consommation) seront acheminées par une voie d'accès lorsque requis. Les infrastructures de soutien comprendront notamment les bâtiments d'entretien, entrepôts, système d'approvisionnement en eau, dépôt d'explosifs, usine de traitement des eaux usées et la sous-station électrique, seront mises en place.

Osisko s'est assurée que la ville d'Atikokan profiterait de l'expérience acquise à Malartic. Nous avons invité le maire et le conseil à visiter la mine Canadian Malartic et à discuter avec notre équipe de direction de l'approche que nous privilégions et de notre vision de la communauté.

⁴ 530,6 millions de tonnes @ 0,62 g/t Au de ressources présumées.

⁵ 336,58 millions de tonnes @ 0,63 g/t Au à un prix hypothétique de 1 200 \$ l'once d'or et un ratio stérile/minerai de 1,25.



Coentreprises et projets d'exploration

En 2011, Osisko a continué de saisir les occasions de coentreprises et la société a poursuivi les travaux d'exploration de ses propriétés minières autres que Canadian Malartic et Hammond Reef. Ces propriétés sont réparties dans les provinces de Québec, Ontario, Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Un projet d'exploration est aussi en cours en Argentine. La liste des projets d'exploration et des coentreprises d'Osisko figure dans la notice annuelle de la société.



Installations à Hammond Reef

Forages de 999 trous en 2011 pour un total de 273 471 mètres



465 travailleurs à temps plein seront requis durant les 11 années de production



RESSOURCES NATURELLES

« Nous évoluons dans une nouvelle dimension minière. Chez Osisko, nous assumons les obligations qui nous incombent en tant que personne et en tant qu'entreprise citoyenne. »

– Mélanie Benoit, technicienne principale en environnement au site Canadian Malartic



Réduire l'impact environnemental et adopter une vision à long terme

Chez Osisko, nous sommes respectueux de l'environnement. Nous pensons que l'exploitation des ressources naturelles peut générer des retombées économiques profitables à tous sans occasionner un impact majeur et négatif à long terme sur l'environnement. Nos propriétés sont situées dans des milieux naturels différents qui comportent chacun leur lot d'opportunités et de défis.

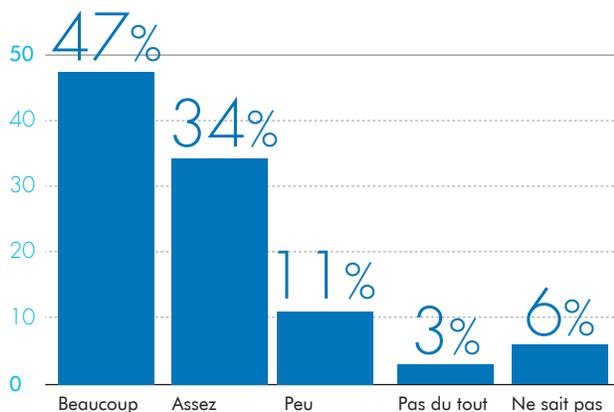
Nous avons réalisé des études environnementales pendant plusieurs années aux sites Canadian Malartic et Hammond Reef afin de comprendre pleinement l'écosystème de ces sites. Les études et le suivi environnemental qui se déroulent sur le terrain nous permettent d'implanter des stratégies de gestion adaptées dans le but d'améliorer continuellement notre performance environnementale.

Notre politique de gestion environnementale guide nos pratiques quotidiennes d'exploitation et d'exploration. Voici les principes clés qui s'inscrivent dans le cadre de cette politique :

- Évaluation et gestion des risques
- Conformité aux lois et aux règlements environnementaux applicables
- Formation de la main-d'œuvre et communication
- Suivi environnemental continu
- Participation aux programmes de recherche et de développement
- Communication fréquente avec les partenaires
- Préparation des plans d'urgence

Nos pratiques environnementales ne sont pas passées inaperçues aux yeux de nos communautés. Osisko est reconnue par ses partenaires comme un leader en matière de relations communautaires et de pratiques environnementales progressistes.

Perception du public des efforts d'Osisko pour respecter l'environnement (% de répondants)



Question : Estimez-vous qu'Osisko, depuis sa fondation, s'est efforcé de respecter l'environnement ?
Résultats d'un sondage d'opinion publique réalisé en 2011 auprès de 302 Malarticois par la firme indépendante de recherche CROP.

« Établir les impacts environnementaux potentiels de façon proactive est essentiel. Chez Osisko, nous sommes d'avis que la gestion environnementale doit faire partie intégrante de nos programmes d'exploration et de l'évaluation de nos projets. »

– Robert Kidd, coordonnateur en environnement au site Hammond Reef



Hammond Reef

En plus de sa politique de gestion environnementale, Osisko s'est dotée d'un plan de gestion environnementale (PGE) dans le cadre des travaux d'exploration qui se déroulent au site Hammond Reef, lequel est propre à ce site. Le PGE détermine les impacts potentiels sur l'environnement que les activités d'exploration pourraient entraîner et décrit des politiques et des procédures précises pour gérer ces impacts. Le PGE touche aussi en grande partie aux mesures d'assainissement de l'environnement, à la surveillance et au suivi, ainsi qu'à la formation du personnel et des sous-traitants.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DU PGE

Afin de guider les activités de nos employés, sous-traitants, opérateurs, foreurs et ouvriers vers l'adoption de saines pratiques environnementales, Osisko a conçu, adopté et mis en œuvre un certain nombre de politiques et de procédures de fonctionnement. Elles ont été établies spécifiquement pour réduire les impacts potentiels sur les éléments suivants :

- Perturbation des sols, déboisement, routes, chemins d'accès et plateformes de construction
- Eaux de surface
- Eaux souterraines
- Carburant et autres matières dangereuses
- Gestion des résidus
- Déversements
- Incendies de forêt
- Qualité de l'air

FORMATION DU PERSONNEL ET DES SOUS-TRAITANTS

Osisko dispense au personnel et aux sous-traitants sur le terrain une formation en environnement adaptée au site minier. Cette formation porte sur les politiques et les procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement afin de promouvoir la sécurité des employés et la protection environnementale de la propriété.

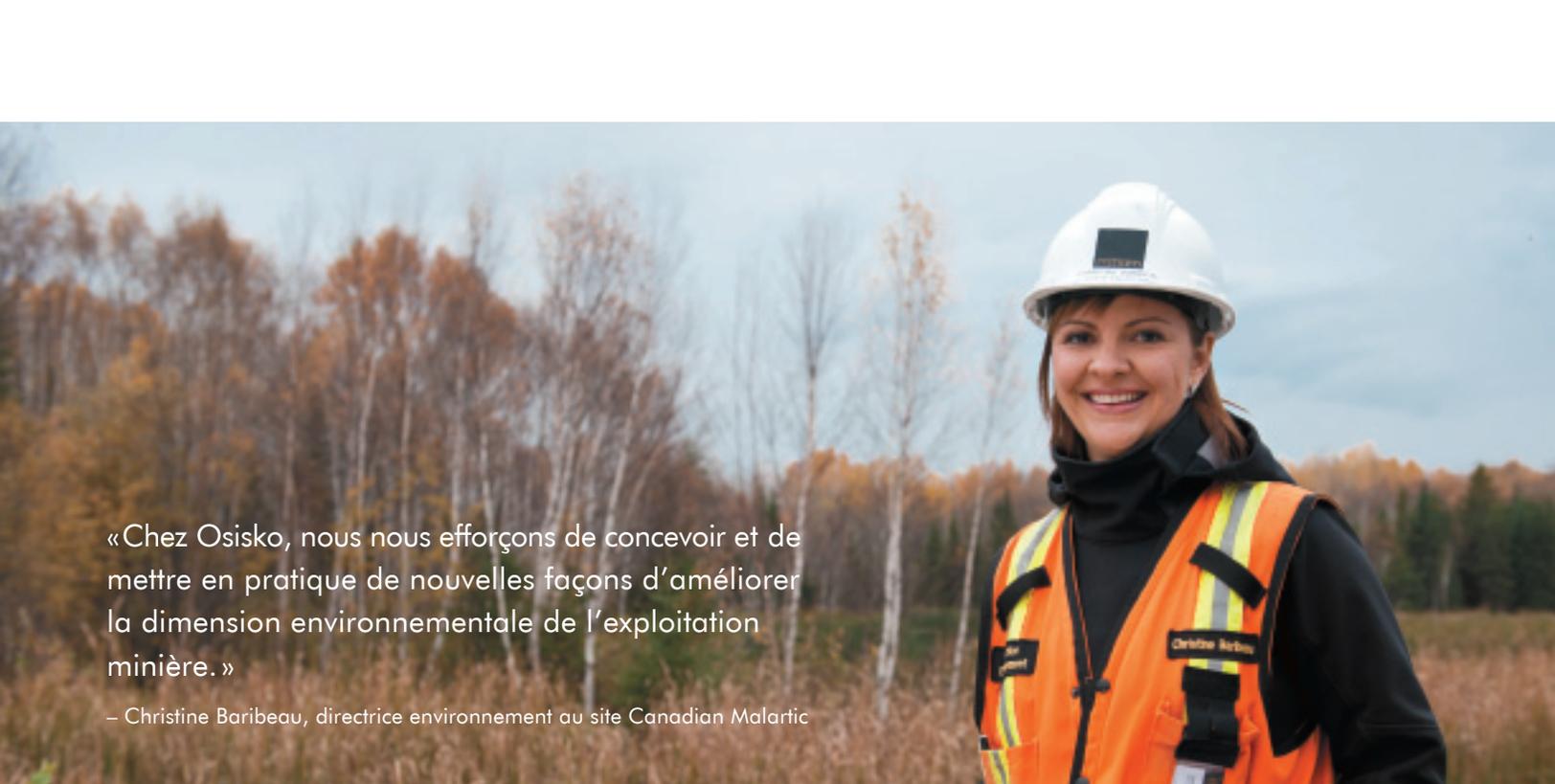
TRAVAUX DE RESTAURATION

La restauration se trouve au cœur de la gestion environnementale au site Hammond Reef. Les travaux de remise en état qui se déroulent visent les zones qui se trouvent à moins de 100 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau, et toutes les zones qui présentent un risque d'érosion ou de sédimentation. Les techniques de restauration utilisées ont été mises au point spécifiquement pour le site de Hammond Reef par un consultant externe.

Avant restauration



Après restauration



« Chez Osisko, nous nous efforçons de concevoir et de mettre en pratique de nouvelles façons d'améliorer la dimension environnementale de l'exploitation minière. »

– Christine Baribeau, directrice environnement au site Canadian Malartic

Amélioration continue

Conformité environnementale au site Canadian Malartic

En 2011, Osisko a reçu 21 avis de non-conformité en lien avec l'exploitation de Canadian Malartic, dont la majorité porte sur la vibration et le bruit produits par le dynamitage. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer notre bilan environnemental en multipliant les innovations et en améliorant nos façons de faire.

Nous avons signalé 79 déversements majeurs (plus de dix litres) au site Canadian Malartic en 2011, dont la plupart ont été causés par de l'équipement hydraulique. Nous nous faisons un devoir de consigner ces incidents et de déterminer leur cause afin de réduire les risques de voir ceux-ci se reproduire. Voici les étapes que nos employés doivent observer en cas de déversement :

1. Aviser immédiatement leur superviseur
2. Assurer leur sécurité avant toute chose
3. Cesser leurs activités et empêcher la propagation du déversement
4. Aviser le Service d'environnement
5. Retirer le produit déversé
6. Placer toutes les matières contaminées dans un conteneur approprié dûment identifié
7. Remplir un rapport d'incident environnemental
8. Mettre en œuvre les recommandations formulées

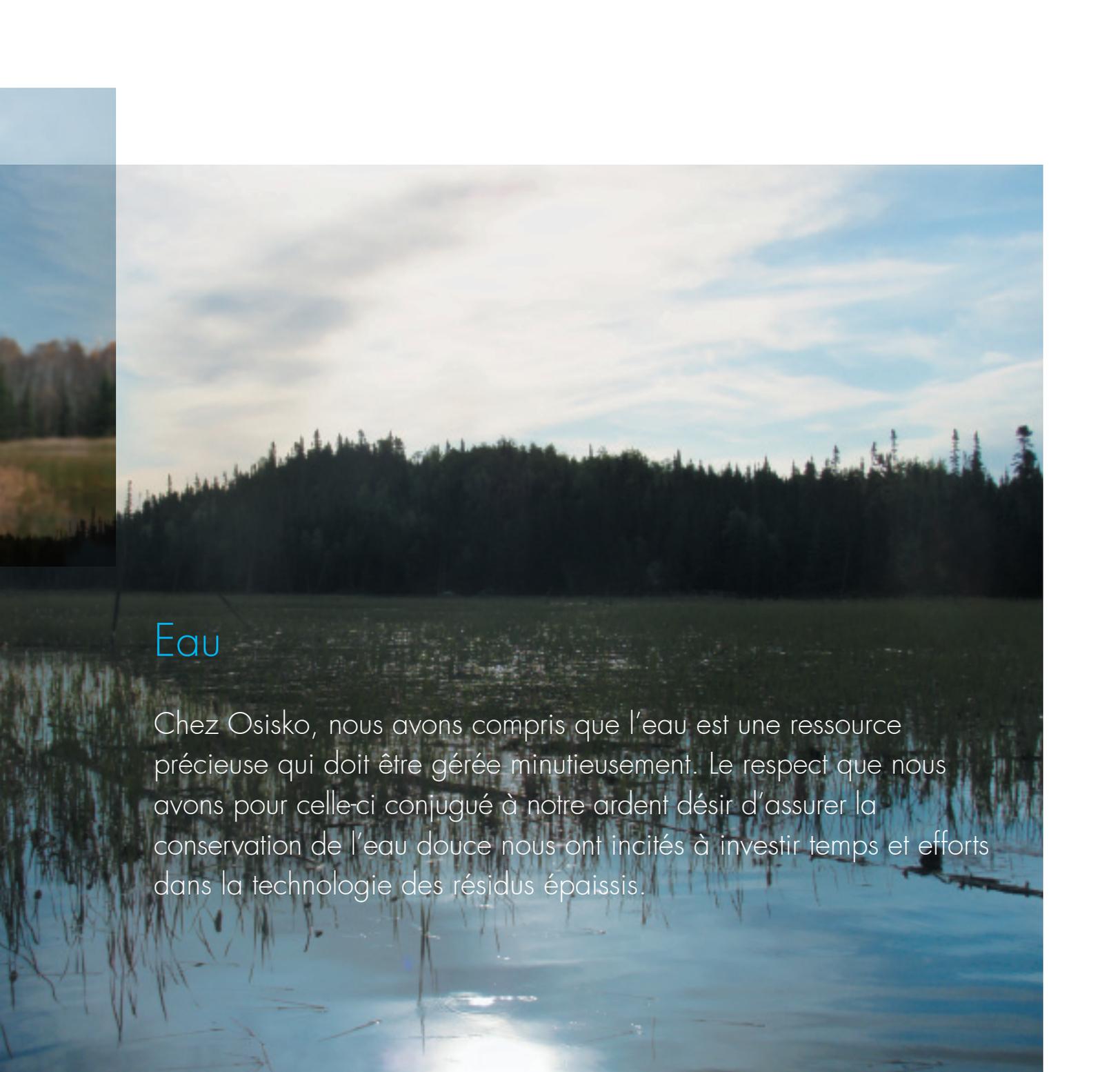
Notre personnel a la responsabilité de documenter les déversements en prenant des photos avant, pendant et après le traitement de l'incident.

Avis de non-conformité à Canadian Malartic

Non-conformité	Nombre de cas
Poussière	2
Surveillance environnementale	1
Bruit	10
Divulgation tardive de déversement	1
Dépôt non autorisé de stériles	2
Vibration	5

RECUEIL DES PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMUNAUTÉ ET MESURES ENTREPRISES

En étant située à deux pas de la communauté, la mine Canadian Malartic représente un défi unique en son genre. En raison de cette proximité, nous avons mis à la disposition des membres de la communauté une ligne téléphonique sans frais accessible 24 heures, 7 jours semaine, pour recueillir les plaintes. Si une personne de la communauté malarticoise est inquiète, il y a un préposé, en permanence, pour l'écouter et pour consigner ses préoccupations. Chaque jour, un compte-rendu des appels reçus est transmis à la directrice des communications. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour communiquer personnellement avec les gens dans un délai de 48 heures suivant leur appel. Lors du traitement des plaintes et des suivis, les données environnementales recueillies au moment où l'appel a été logé sont examinées, et une lettre officielle expliquant les mesures prises est envoyée.



Eau

Chez Osisko, nous avons compris que l'eau est une ressource précieuse qui doit être gérée minutieusement. Le respect que nous avons pour celle-ci conjugué à notre ardent désir d'assurer la conservation de l'eau douce nous ont incités à investir temps et efforts dans la technologie des résidus épais.

La technologie des résidus épais permet une plus importante extraction d'eau des résidus miniers, pour être ensuite réutilisée dans le procédé de traitement du minerai et ainsi diminuer la quantité d'eau douce prélevée de l'environnement.

RÉSIDUS ÉPAISSIS – RECHERCHE ET SUIVI

- Partenariat de recherche conclu avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Conception rigoureuse du parc à résidus
- Restauration progressive au cours de l'exploitation de la mine
- Caractérisation des résidus épais

Canadian Malartic

Au site Canadian Malartic, nous sommes en mesure de recycler la grande majorité de l'eau que nous utilisons quotidiennement en raison de notre gestion efficace de cette ressource. Le traitement du minerai exige une grande quantité d'eau; environ 25 000 m³ de ce précieux liquide circulent dans notre usine chaque jour. Toutefois, l'eau de sources externes ne constitue qu'une très faible proportion de ce volume, car nous recirculons plus de 90 % de l'eau que nous utilisons.

Osisko procède rapidement au dénoyage de la fosse d'où le minerai est extrait puisque celle-ci se trouve sous le niveau de la nappe phréatique. L'eau récupérée est acheminée par pompage vers l'usine de traitement. Le bassin sud-est, construit par Osisko, sert à la gestion des eaux. Les précipitations, les eaux de ruissellement du site et les eaux souterraines captées aboutissent dans ce bassin. Le bassin Johnson, pour sa part, est un dispositif auxiliaire pour les urgences et les incendies qui est alimenté par le ruisseau Raymond. Le bassin de décantation des résidus, qui se trouve dans nos installations de gestion des résidus, accueille les résidus qui sont pompés depuis l'usine de traitement. Il permet de capter et de réutiliser l'eau libérée par l'épaississement de ces résidus. Nous ne traitons pas le minerai avec l'eau de la municipalité, mais les employés s'en servent pour boire, pour se laver et pour répondre à leurs besoins sanitaires.

Canadian Malartic – Eau prélevée en 2011

Source	Volume (m ³)
Bassin sud-est	2 609 358
Bassin de décantation des résidus	3 834 796
Dénoyage de la fosse	2 644 835
Bassin Johnson	67 336
Eau de la municipalité	16 264

Remarque : Environ 90 % de l'eau est recirculée dans notre usine de traitement du minerai.

L'eau du site est déversée dans l'ancien lit du ruisseau Raymond, qui rejoint la rivière Piché. Le volume total d'eau déversée en 2011 est 5 561 597 m³. Nous évaluons une douzaine de paramètres pour mesurer la qualité de l'eau, conformément à notre programme de surveillance environnementale.

Nous sommes fiers d'annoncer que la qualité de l'eau déversée en 2011 était, chaque fois que nous l'avons échantillonnée, conforme ou supérieure aux normes exigées.

Hammond Reef

Nous sommes conscients que les travaux d'exploration en cours au site Hammond Reef pourraient nuire aux eaux de surface, soit en raison de l'érosion ou de la sédimentation, du déversement de liquides de forage, de l'accumulation de débris de forage dans le milieu aquatique, de la perturbation des poissons et de leur habitat à des étapes cruciales de leur vie, ou du prélèvement d'eau, notamment en période de faible précipitation.



Le réservoir Mamion à Hammond Reef

Nous appliquons régulièrement des mesures pour réduire notre impact sur le site Hammond Reef et à l'extérieur de celui-ci :

- Mise en place d'une zone de protection de 10 mètres aux abords des plans d'eau et des cours d'eau
- Planification des travaux d'exploration en milieu aquatique qui tient compte du cycle de vie des poissons
- Lavage, ravitaillement en carburant et entretien de la machinerie loin des sources d'eau
- Disponibilité sur place d'une trousse d'urgence en cas de fuite ou déversement de liquide
- Mise en place de mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation avant d'entreprendre les travaux
- Remise en état et végétalisation des zones perturbées au terme des travaux

L'eau utilisée pour les travaux de forage et pour boire, manger, cuisiner, se laver et faire fonctionner les installations sanitaires provient du réservoir Marmion. En 2011, le volume total d'eau utilisée au camp de Hammond Reef était de 5 281 m³. Le volume d'eau déversée n'a toutefois pas été comptabilisé. La purge et le traitement ont été faits à l'extérieur du site : 280 m³ d'eaux usées ont été acheminés à Thunder Bay pour être traités par le système de la municipalité.

RECYCLAGE DES EAUX

En 2011, Osisko a adopté des pratiques simples pour recycler les eaux utilisées lors des travaux de forage à Hammond Reef. Nous avons construit quatre bassins de décantation en cellules, ce qui nous a permis de recycler régulièrement 40 % à 50 % de l'eau consommée lors du forage. Le recyclage de l'eau apporte à l'environnement des avantages qui dépassent largement la conservation des ressources. Grâce à nos bassins de décantation, nous avons aussi été capables de diminuer le nombre de déversements, de limiter l'érosion et de minimiser la quantité de débris de forage introduits dans le réseau hydrographique du site.



Utilisation de l'énergie

Pelle électrique CAT 6060

Osisko a besoin d'électricité pour exercer ses activités. Sans cette source d'énergie sûre et fiable, nos équipements ne pourraient fonctionner. Nous pensons qu'il est essentiel d'utiliser l'énergie avec soin et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre chaque fois que nous le pouvons. C'est en favorisant la conservation, le reboisement, la créativité et l'innovation que nous aspirons à devenir une entreprise carboneutre. 2011 marque l'année où Osisko est devenue un producteur d'or, mais c'est aussi la première année où nous avons comptabilisé l'inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre.

Canadian Malartic – Inventaire des émissions 2011

Source des émissions	Équivalent CO ₂ (tonnes)
Sources directes¹	
Équipement mobile	74 055,01
Combustion de gaz naturel par l'équipement fixe	5 962,32
Combustion de diesel par l'équipement fixe	2 953,06
Utilisation d'explosifs	5,04
Utilisation de carbonate de sodium	1,27
Total	82 976,70
Sources indirectes²	
Électricité d'Hydro-Québec	888,69
Total	83 865,39

¹ Les calculs sont basés sur des données propres au site selon les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

² Les calculs sont basés sur les tableaux des valeurs 2010 d'Environnement Canada.

Nous utilisons aussi l'énergie pour faire fonctionner l'équipement et les foreuses au site Hammond Reef. Deux génératrices diesel fournissent jusqu'à 100 kW pour alimenter le campement. Voici une estimation de nos émissions basée sur notre inventaire de consommation de carburant.

Hammond Reef – Émissions estimées 2011¹

Source des émissions	Équivalent CO ₂ (tonnes)
Utilisation de propane	239,48
Combustion de diesel par l'équipement fixe	661,87
Génératrices diesel pour l'électricité	76,37
Total	977,72

¹ Valeurs approximatives basées sur la consommation en litres. Les coefficients d'émissions utilisés pour les calculs ont été tirés des tableaux des valeurs 2010 d'Environnement Canada.

Amélioration de notre bilan carbone

Chez Osisko, nous nous efforçons de conserver l'énergie lorsque cela est possible, mais nous reconnaissons que plusieurs années d'exploitation peuvent être nécessaires avant que nous ne trouvions des moyens pratiques pour réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous avons choisi, dès le début de l'exploitation, d'enclencher le processus de compensation carbone en créant la forêt Osisko.

LA FORÊT OSISKO

La création de la forêt Osisko s'est concrétisée en 2011 lorsque 200 000 jeunes arbres ont été plantés sur un terrain nu près de la ville de Rivière-Héva (à environ 15 km de la mine Canadian Malartic). Les pousses ont d'abord été cultivées dans une serre pendant que nos partenaires, Ressources Menitik et la communauté des Premières Nations de Lac Simon, travaillaient sans relâche pour préparer le terrain en vue du reboisement prévu à l'automne.

CONCEPTION ÉCOLOGIQUE

Les activités à la mine et à l'usine Canadian Malartic ont été conçues de façon à favoriser l'utilisation de l'énergie propre et efficace. La majorité de l'énergie que nous utilisons provient du réseau électrique provincial. Cela signifie qu'au Québec, plus de 90 % de l'électricité que nous utilisons provient de sources d'énergie renouvelables. Osisko se sert aussi de pelles électriques, une technologie de pointe qui nous permet de réduire notre consommation de diesel. L'efficacité mécanique des pelles électriques est comparable à celle des excavatrices hydrauliques, mais elles produisent moins de gaz à effet de serre que celles qui fonctionnent au diesel. L'emplacement des concasseurs a aussi été soigneusement choisi lors de la conception du site, de sorte que le transport du minerai est principalement assuré par des convoyeurs électriques et non par des camions.



Biodiversité

CONSERVATION ET CRÉATION

Nous croyons à l'importance de promouvoir la biodiversité au sein des milieux naturels où nous exerçons nos activités. Pour y parvenir, nous ne tenons pas simplement un registre des zones perturbées et de celles qui ont été restaurées, mais nous favorisons aussi la création et la conservation de différents milieux où une grande diversité de plantes et d'animaux peuvent croître.

Canadian Malartic

La mine Canadian Malartic d'Osisko est assise sur un terreau où l'exploitation minière et le traitement de minerai fleurissent depuis longtemps. Le site a été abandonné par les sociétés minières qui l'ont exploité jusqu'en 2002, laissant derrière eux un fardeau environnemental que le gouvernement provincial a dû assumer. Même si le minerai extrait du site n'était pas acidogène, les anciens exploitants acceptaient aussi celui provenant d'autres mines du Nord québécois, tout en sachant que le minerai qu'ils importaient générait de l'acide

Canadian Malartic – Perturbation du terrain et végétalisation

Superficie du terrain perturbé	570 ha
Végétalisation du mur vert	2 ha
Végétalisation de terrains privés de la région	65 ha

La superficie calculée a été arrondie au nombre entier le plus proche. Aucune remise en état n'a eu lieu sur le site en 2011.



Essais de croissance de végétaux à Canadian Malartic

Avant que l'exploitation ne débute au site Canadian Malartic, Osisko avait déjà conclu un partenariat avec le Ministère des ressources naturelles et de la Faune de la province pour remettre en état le parc à résidus orphelin existant. Voici quelques-uns des travaux de restauration qui ont été réalisés en 2011 :

- Renforcement des digues originales pour contenir les résidus existants de façon sécuritaire
- Ajout de résidus miniers non acidogènes pour remblayer les résidus existants afin de prévenir la génération d'acide

PLANIFICATION DE LA REMISE EN ÉTAT PROGRESSIVE

Grâce à la vision à long terme d'Osisko, nous serons en mesure d'entamer la restauration de la mine Canadian Malartic bien avant sa fermeture. En 2010, de concert avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), Osisko a démarré un projet de recherche visant à reboiser le parc à résidus de Malartic.

Les questions suivantes ont servi à orienter les travaux :

- Quel est le taux de survie des plantes qui croissent sur les résidus épaisés ?
- Quelles méthodes de conditionnement des sols peuvent s'appliquer aux résidus épaisés ?
- Quels sont les effets du mélange des stériles et des résidus sur la croissance des plantes ?

2011 a marqué l'aboutissement de la phase initiale d'essais en serre et la construction de cellules expérimentales de reboisement dans nos installations de gestion des résidus. Les jeunes arbres ont été retirés de la serre pour être plantés sur le site et les essais sur le terrain ont débuté. Osisko est fière d'être au premier plan de l'innovation et de la technologie des résidus épaisés. Nous croyons que les investissements que nous faisons en recherche et développement nous permettront de restaurer le site minier rapidement et efficacement, et dans le respect de l'environnement.



« Je me sens privilégié d’avoir pris part au programme de remise en état, car j’ai eu la chance de me familiariser avec un grand nombre de techniques et de processus de restauration, et j’ai pu contribuer à la réhabilitation des zones qui ont été perturbées par nos travaux. Le fait de contribuer directement au bien-être de l’environnement, que nous tenons parfois pour acquis, est très gratifiant. »

– Shane Manford, superviseur, techniciens environnementaux au site Hammond Reef

Hammond Reef

Dans le cadre du plan de gestion environnementale de Hammond Reef, Osisko s’est affairé à revégétaliser et à remettre en état certaines zones riveraines du site. Nous nous sommes concentrés sur les zones de protection de 100 mètres en périphérie des plans d’eau, notamment des ruisseaux, des cours d’eau, des lacs et des milieux humides.

Osisko et un consultant indépendant ont établi les zones qui retireraient les plus grands avantages d’une remise en état. Nous avons sollicité l’avis d’experts afin de s’assurer que nos travaux étaient appropriés au site de Hammond Reef et qu’ils permettraient de gérer efficacement l’érosion et la sédimentation.

Grâce au travail soutenu de notre personnel, nous avons été en mesure de remettre en état 57 zones du site, protégeant du même coup les eaux souterraines et les eaux de surface de façon substantielle.

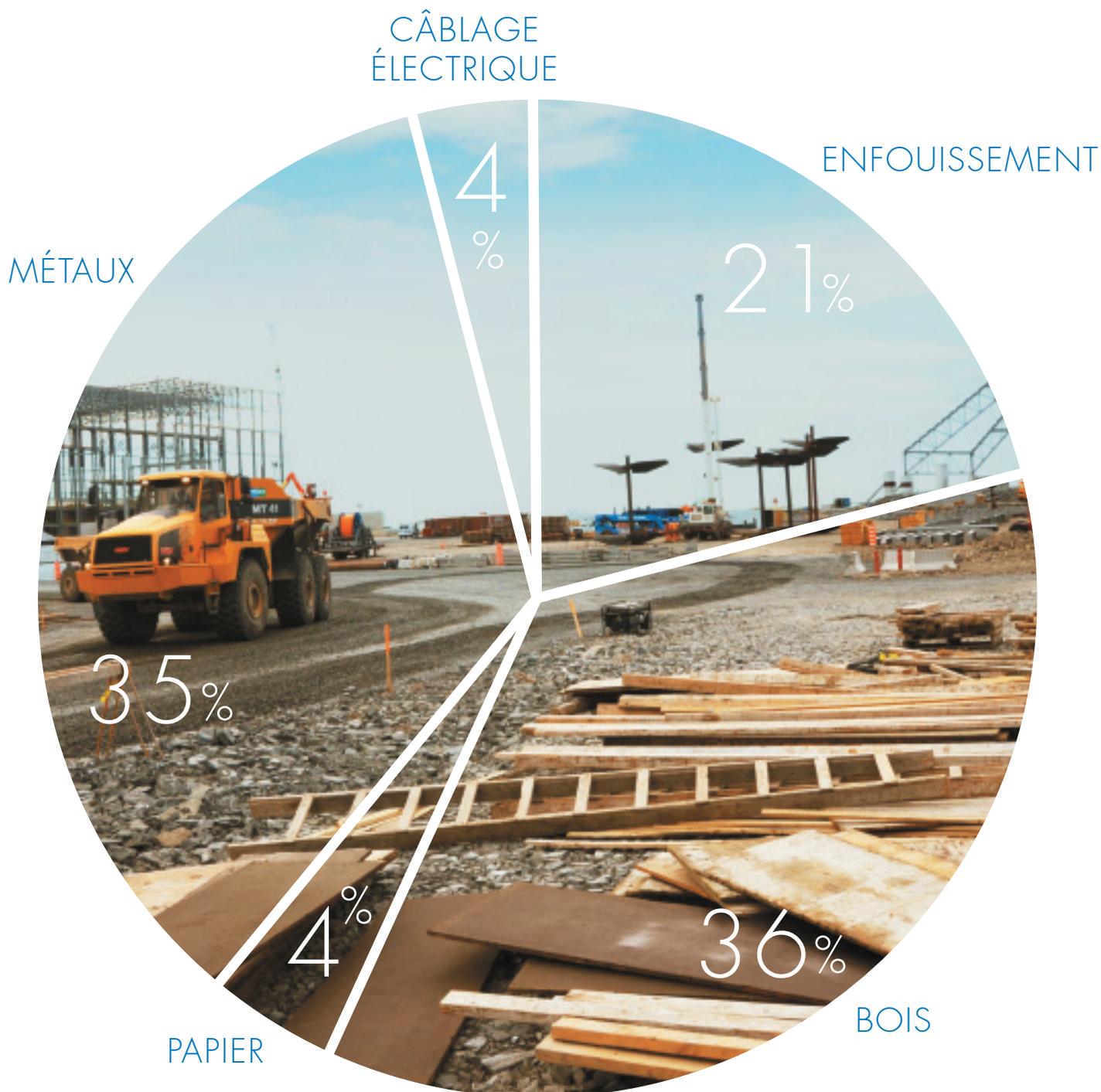
Hammond Reef – Perturbation du terrain et remise en état

Superficie du terrain perturbé	750 ha
Travaux de restauration sur le site	20 ha
Nombre d’arbres plantés	875 pins rouges 875 épinettes blanches
Matières organiques ajoutées	1 200 m ³
Matières organiques grossières ajoutées	650 m ³
Mélange de semences ajouté	1 200 kg

Remarque : Ces valeurs sont approximatives.

Les principales techniques que nous avons utilisées pour restaurer le site comprennent :

- **Élimination des ornières**
La zone a été nivelée pour remplir les dépressions et recréer une surface uniforme plus naturelle
- **Nivelage des pentes abruptes perturbées**
Les zones perturbées ont été réaménagées à un angle stable
- **Aménagement de rigoles de drainage**
Des fossés de dérivation obliques ont été aménagés en travers des sentiers afin de capter les eaux de ruissellement et les rediriger vers la végétation pour qu’elles soient filtrées
- **Ajout de matières organiques**
De la terre noire organique a été mélangée à la terre minérale pour fournir les nutriments requis afin d’accélérer la germination
- **Ensemencement**
Utilisation d’un mélange de semences mis au point pour donner de bons résultats dans le nord-ouest de l’Ontario
- **Ajout de matières organiques grossières**
Des rémanents, des brindilles et des branches ont été disposés sur la zone ciblée pour améliorer la stabilité du sol
- **Reboisement**
En quatre mois, Osisko a réussi à planter environ 1 750 jeunes pins rouges et épinettes blanches
- **Restriction de l’accès**
Des panneaux, des billots et de grosses roches ont été disposés dans les sentiers et les routes des environs afin de restreindre l’accès au site pour permettre à la végétation de prendre racine



FLUX DE DÉCHETS À CANADIAN MALARTIC EN 2011

- Métaux recyclés : 497,14 tonnes (35 %)
- Câblage électrique recyclé : 60,32 tonnes (4 %)
- Déchets enfouis : 294,75 tonnes (21 %)
- Bois recyclé : 508,48 tonnes (36 %)
- Papier, carton et plastique recyclés : 63,61 tonnes (4 %)

Osisko recycle

Des programmes de recyclage sont en vigueur tant à Canadian Malartic qu'à Hammond Reef. Osisko recycle les matériaux en demande et participe aux initiatives locales de réduction des déchets. Le câblage, le métal et le bois sont mis de côté aux fins de recyclage industriel. Nous recyclons aussi des fournitures de bureau comme le papier, le carton et le plastique.

Planification de la fermeture des mines

Osisko adopte une approche proactive en matière de fermeture de mine et met tout en œuvre pour que la restauration de ses sites miniers soit durable. Nous croyons que notre approche assure la préservation de l'écosystème, qu'elle répond aux attentes des communautés locales et qu'elle constitue un exemple à suivre pour les minières futures.

Par le passé, de nombreuses exploitations minières au pays se sont soldées par des bavures environnementales et les gouvernements provinciaux en ont fait les frais. La réglementation provinciale qui régit l'exploitation minière au Québec et en Ontario ne permet plus aux sociétés d'abandonner leurs mines et de laisser le public assumer les coûts du nettoyage. Toutes les sociétés minières doivent désormais élaborer un plan de restauration de leurs sites d'exploitation et mettre de côté une garantie financière pour assurer la réalisation des travaux de remise en état.

Osisko est récemment entrée dans l'histoire minière québécoise avec à la mine Canadian Malartic. Osisko a accepté de fournir, même si la loi ne l'y oblige pas, une garantie financière qui couvrira 100 % des coûts estimés (total : 46,44 millions de dollars) de remise en état du site de la mine Canadian Malartic, au lieu des 70 % obligatoires en vertu de la législation québécoise. Ainsi, le 12 octobre 2011, Osisko a versé 22,1 millions de dollars dans les coffres du gouvernement du Québec, ce qui représente près de 50 % de la garantie financière de 46,44 millions de dollars qui couvrira la totalité des coûts futurs estimés de restauration du site minier. Le solde de cette garantie sera acquitté en deux versements ultérieurs en 2012 et 2013. Le plan de fermeture et l'estimation des coûts associés sont mis à jour régulièrement afin de refléter la réalité des activités de la mine.

Pour ce qui est du site Hammond Reef, Osisko soumettra un plan de fermeture accrédité qui définira les techniques employées, le calendrier de réalisation, le coût et la garantie financière requis pour remettre le site en état au moment de la fermeture. Ce plan sera élaboré en s'appuyant sur les exigences spécifiques relatives aux plans de fermeture qui portent notamment sur les normes, les procédures et les conditions minimales à satisfaire pour fermer une mine de façon sécuritaire, comme le prévoit la Loi sur les mines de l'Ontario. En autant qu'il soit possible, le concept de fermeture envisagé prévoit que la fosse serait inondée, et que les terrains et cours d'eau perturbés seraient restaurés dans l'état où ils étaient avant l'exploitation.



Plan de restauration à Canadian Malartic

RESSOURCES HUMAINES

Osisko estime que l'emploi d'une main-d'œuvre locale est mutuellement profitable, puisque les gens de la région connaissent son histoire, son économie, son environnement et ses ressources : ils sont les mieux placés pour planifier et réaliser les travaux d'exploitation.

ÊTRE UN EMPLOYEUR DE CHOIX



Employés de l'atelier d'entretien mécanique à Canadian Malartic

Investir dans la main-d'œuvre locale

« La main-d'œuvre d'Osisko est des plus diversifiées : elle compte dans ses rangs des autochtones et des jeunes qui n'avaient pas d'expérience professionnelle; ces derniers ont été admis à l'école et ont reçu une formation. Les travailleurs plus âgés, eux, se sont vu offrir une seconde chance. »

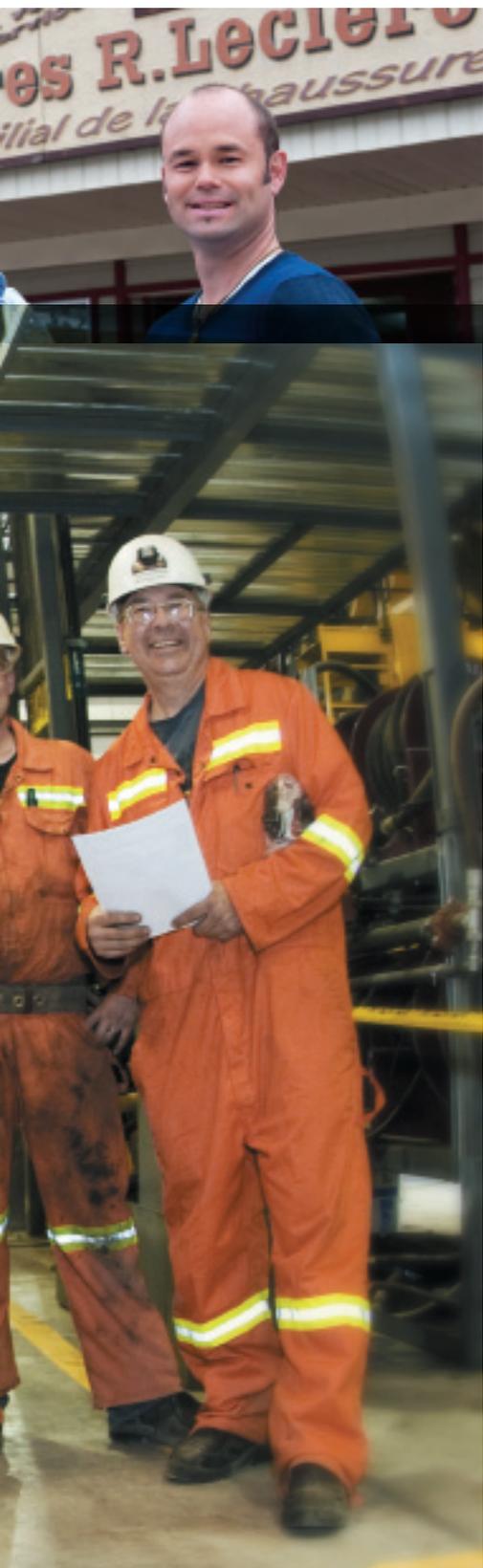
Sébastien Leclerc, Président de la Chambre de Commerce de Malartic

Canadian Malartic

Dans le cadre de notre engagement à stimuler la croissance de Malartic et à lui apporter la prospérité, Osisko a choisi de donner un coup de pouce aux employés désireux de s'établir dans cette ville. Nous poursuivons nos efforts pour qu'une plus grande proportion de nos employés proviennent de Malartic en investissant dans la formation et dans l'éducation.

Hammond Reef

Nous avons adopté une approche semblable à Hammond Reef et nous nous sommes efforcés d'embaucher des résidents locaux pour former notre main-d'œuvre. En 2011, environ 65 % des employés d'Osisko habitaient la ville voisine d'Atikokan alors que 15 % des employés provenaient des communautés des Premières Nations.



MAIN-D'ŒUVRE LOCALE À CANADIAN MALARATIC

Abitibi-Témiscamingue 48 %

Malartic 37 %

Villes avoisinantes 13 %

Autre 2 %



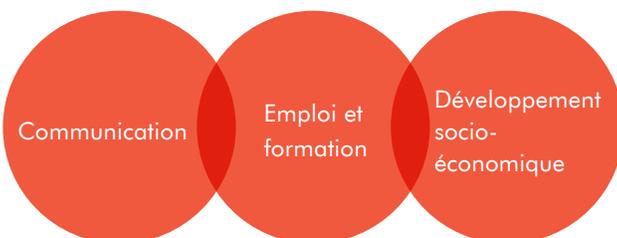
Promouvoir la diversité

Chez Osisko, la diversité est plus qu'une simple politique. C'est une partie intégrante de notre identité et de notre vision du futur. Nous accordons beaucoup d'importance à nos ressources humaines et nous nous enrichissons de leurs différences inhérentes. La diversité fait partie de notre organisation. Nous voulons offrir un milieu de travail où chaque personne peut accéder également à l'information, à la formation et à l'avancement.

Lorsque nous parlons de diversité à Osisko, nous voulons dire que nous bâtissons un milieu de travail où les genres, les cultures, les religions, l'âge, l'ethnicité, les aptitudes physiques et toutes les autres caractéristiques qui nous distinguent les uns des autres sont valorisées et respectées. Notre approche se définit par un ensemble de modèles, d'actions et de mécanismes que nous développons et que nous implantons pour réunir les conditions nécessaires afin de comprendre les différences interculturelles, d'embrasser les différences et de favoriser l'intégration des communautés locales.

Partenariats avec les communautés autochtones

Chez Osisko, nous travaillons étroitement avec les peuples autochtones de nos communautés pour qu'ils tirent eux aussi des profits de nos projets. Les relations que nous établissons avec ces derniers reposent sur trois piliers, soit la communication, l'emploi et la formation, ainsi que le développement socioéconomique.



Elvis Wabanonik, Opérateur, Foreuse de surface

Le partenariat qui unit Osisko et Ressources Menitik, une entreprise œuvrant dans le développement économique du peuple algonquin, s'est avéré profitable pour les deux parties en 2011. Ce partenariat a permis à Osisko pendant l'année d'employer 21 autochtones, dont quatre étudiants pendant l'été. En 2011, Osisko a versé environ 700 000 \$ en salaires et en contrats à des personnes issues des Premières Nations. Les bénéfices ne se chiffrent pas seulement en dollars, puisque nous savons que les employés issus des Premières Nations servent de modèles au sein de leur communauté en inspirant les jeunes à se fixer des objectifs, à poursuivre leurs études et à trouver un emploi qui leur convient.

Les efforts que nous déployons et le travail que nous faisons avec Ressources Menitik devraient permettre à un pourcentage grandissant d'autochtones de se joindre à Osisko. Nous savons que les différences culturelles sont un atout de taille pour notre société minière, et c'est pourquoi nous continuerons de favoriser l'intégration des différentes communautés à nos équipes de travail. À cette fin, nous avons commencé l'implantation d'un programme de formation interculturel pour permettre à nos employés de se familiariser avec les traditions et avec les richesses culturelles des membres des Premières Nations qui se joignent à notre équipe.

Former une équipe dévouée

Osisko est déterminée à offrir de la formation spécialisée, des salaires généreux et des avantages concurrentiels pour assurer la prospérité de sa main-d'œuvre et de la communauté.

Pour assurer le développement des compétences spécialisées requises pour l'avancement de ses projets, Osisko dispense de la formation à ses employés. En 2011, nous avons investi 5,25 % de notre masse salariale dans la formation de notre main-d'œuvre.

En 2011 seulement, Osisko a investi 2,5 millions de dollars et dispensé 34 350 heures de formation aux employés de Canadian Malartic pour développer le plein potentiel de notre équipe. Nous avons mis l'accent sur la formation de ceux et celles qui voulaient devenir opérateur et opératrice de machinerie lourde en bonifiant leurs compétences et leur savoir-faire.

Du côté de Hammond Reef, Osisko a dispensé de la formation à ses employés dans les domaines suivants :

- Manutention des carburants; code sur la manutention des combustibles liquides
- Intervention en cas de déversement
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- Transport de matières dangereuses
- Échantillonnage de l'eau et des eaux usées
- Contrôle de l'érosion et de la sédimentation
- Pompier forestier
- Premier intervenant en cas d'urgence

RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Chez Osisko, 75 % de nos employés sont actionnaires. C'est certainement pour cette raison que ces derniers travaillent si fort et qu'ils croient au succès de leur entreprise. Dans le cadre du régime d'avantages sociaux des employés, nous offrons de verser une contribution complémentaire équivalente à 60 % des achats d'actions des employés. Le régime couvre entre autres les frais médicaux et dentaires, et il est assorti d'une assurance-vie.

INITIATIVES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au terme de la construction de la mine Canadian Malartic, nous avons choisi de réaffirmer notre position sur les mesures préventives de sécurité. La direction du Service de santé et de

sécurité a été fortifiée et tous les employés ainsi que les superviseurs ont pu suivre le programme de formation « Action-Prévention ».

Parmi les faits saillants en lien avec les initiatives en santé et sécurité que nous avons mises de l'avant en 2011, notons :

- Deux de nos superviseurs ont été salués par l'Association minière du Québec parce que leurs équipes avaient cumulé 50 000 heures sans accident avec arrêt de travail;
- Un nouveau médecin a été embauché pour offrir des services de consultation médicale à tous les employés d'Osisko;
- La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a décerné le Prix Innovation de la région aux employés de Canadian Malartic pour l'invention d'un bras mécanisé qui sert à déplacer le câble d'alimentation de la pelle;
- L'équipe d'exploration régionale a été honorée pour la mise au point d'une scie à carottes de forage moins bruyante et tout aussi performante; et
- Les employés de l'entrepôt n'ont pas été laissés pour compte grâce au dispositif novateur qui vise à prévenir les chutes depuis la mezzanine.

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ EN CHIFFRES

Aucun accident avec arrêt de travail n'a eu lieu en 2011 parmi le personnel d'Osisko. Nos sous-traitants ont été inclus dans les données ci-dessous.

Santé et sécurité 2011 (incluant les sous-traitants)

	Canadian Malartic 2011	Canadian Malartic 2010	Hammond Reef 2011
Heures-personnes travaillées	2 330 591	2 221 523	522 102
Premiers soins/soins médicaux	258	344	84
Accidents avec arrêt de travail	4	11	7
Jours perdus	64	185	49
Fréquence	0,34	1	2,68
Gravité	16	16,8	7
Réaffectation temporaire	19	14	48

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Osisko dispose d'un comité mixte sur la santé et la sécurité au site Canadian Malartic. Il est composé de douze membres, soit six directeurs et six employés rémunérés à l'heure. Le comité se réunit une fois par mois pour discuter des différents enjeux et des améliorations possibles. Les membres du comité rendent des comptes à la main-d'œuvre d'Osisko en lui communiquant les dernières mises à jour.

COMITÉ « BONNE ENTENTE »

En 2010, Osisko a mis sur pied un comité au site Canadian Malartic pour faciliter le partage de renseignements entre les employés rémunérés à l'heure et les directeurs. Le comité compte dix membres, soit cinq directeurs et cinq employés rémunérés à l'heure. Il se réunit une fois par mois pour discuter des conditions de travail, de rémunération équitable et de l'avancement des activités.



Formation d'employés au site Canadian Malartic

La prochaine génération de mineurs

Chez Osisko, nous croyons à l'importance d'investir dans la prochaine génération de mineurs. En offrant une expérience de travail pratique aux étudiants du CÉGEP et de l'université par des stages et des emplois d'été, nous espérons capter l'intérêt de la jeunesse et de la population dans son ensemble et les inciter à faire carrière dans le domaine minier. La population vieillissante du Canada ainsi que le départ à la retraite de nombreuses sommités dans le domaine nous incite à recruter davantage pour que nos activités puissent aller de l'avant. Nous voulons une main-d'oeuvre compétente, et c'est pourquoi nous dispensons des formations et offrons des bourses.

STAGES ET ÉTUDIANTS D'ÉTÉ

Nos programmes de stages et d'emplois d'été ont permis à plus de 50 jeunes adultes de travailler pour Osisko en 2011 depuis Montréal ou Malartic. Nous avons pourvu des postes dans chacun de nos services, notamment en ingénierie, en géologie, en santé et sécurité, en relations communautaires, en environnement et en exploration.

Nos partenariats avec certaines universités québécoises, dont McGill, Concordia et l'Université Laval, ont engendré des relations mutuellement profitables et les expériences enrichissantes qu'offre Osisko à ces étudiants et étudiantes leur permettent de mieux nous connaître.

BOURSES D'ÉTUDES

En 2011, Osisko a remis des bourses à des étudiants du CÉGEP et de l'université originaires de Malartic, à des diplômés de l'école secondaire de Malartic et à des diplômés de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous avons aussi collaboré avec l'Université Laval et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Nous avons versé un montant d'environ 120 000 \$ en bourses d'études et en investissements dans l'éducation. Les gagnants ont été choisis en fonction du mérite scolaire, de l'engagement communautaire et de l'esprit de leadership. Les bourses ont été décernées par les établissements d'enseignement et les organismes locaux qui se consacrent aux étudiants et qui font la promotion des études supérieures au sein de la communauté depuis de nombreuses années.

Établissements d'enseignement	Investissements dans l'éducation
École secondaire Le Tremplin	2 500 \$
Corporation du développement de l'enseignement de la Vallée-de-l'Or	2 500 \$
CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue Programme de technologie minérale	2 000 \$
Université Laval	80 000 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	20 000 \$ ¹
École Polytechnique de Montréal	4 000 \$
Université du Québec à Montréal (UQAM)	15 860 \$ ²

¹ Projet de recherche sur les eaux souterraines

² 7 000 \$ en bourses et 8 860 \$ en investissements indirects pour la recherche

FORMATION DE LA COMMUNAUTÉ

Chez Osisko, nous croyons aux deuxièmes chances. Nous savons que la vie est pleine de surprises et nous croyons fermement que les gens devraient avoir la possibilité de se réaliser pleinement. Ces valeurs nous ont incités à mettre sur pied un programme de formation appliquée à l'intention des adultes sous-scolarisés de Malartic.

C'est avec fierté que nous avons appuyé neuf Malarticois dans leurs démarches pour obtenir leur diplôme professionnel d'opérateur de machinerie, qui est reconnu par le ministère de l'Éducation de la province. Le programme de formation d'une durée de six mois a été adapté pour répondre aux besoins des activités qu'Osisko mène à Canadian Malartic. Un salaire horaire a aussi été versé aux participants. Le programme a été un franc succès : huit des neuf participants ont terminé la formation et empoché leur diplôme, et ils ont été embauchés par Osisko sur une base permanente.

NOS COMMUNAUTÉS

Soutenir le développement
communautaire en maximisant les
retombées locales et régionales

LA PRÉSENCE DE LA MINE CANADIAN MALARTIC
SUSCITE-T-ELLE DES INQUIÉTUDES CHEZ VOUS
PERSONNELLEMENT ?

Non 81 %
Oui 19 %



Nouveau quartier Nord de Malartic

Question : La présence de la mine **Canadian Malartic** (exploitée par Corporation Minière Osisko) suscite-t-elle des inquiétudes chez vous personnellement ?
Résultats d'un sondage d'opinion publique réalisé en 2011 auprès de 1 010 habitants de l'Abitibi-Témiscamingue par la firme indépendante de recherche CROP.



Consolidation des relations

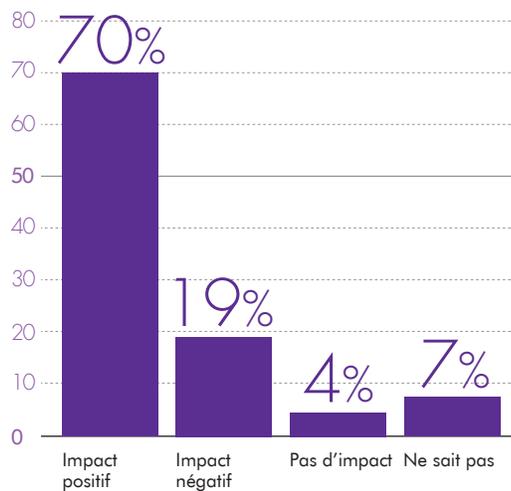
Portes ouvertes à Canadian Malartic

Les gens de Malartic appuient massivement l'exploitation de la mine Canadian Malartic et ils reconnaissent qu'Osisko a apporté des bénéfices substantiels à leur municipalité.

Canadian Malartic

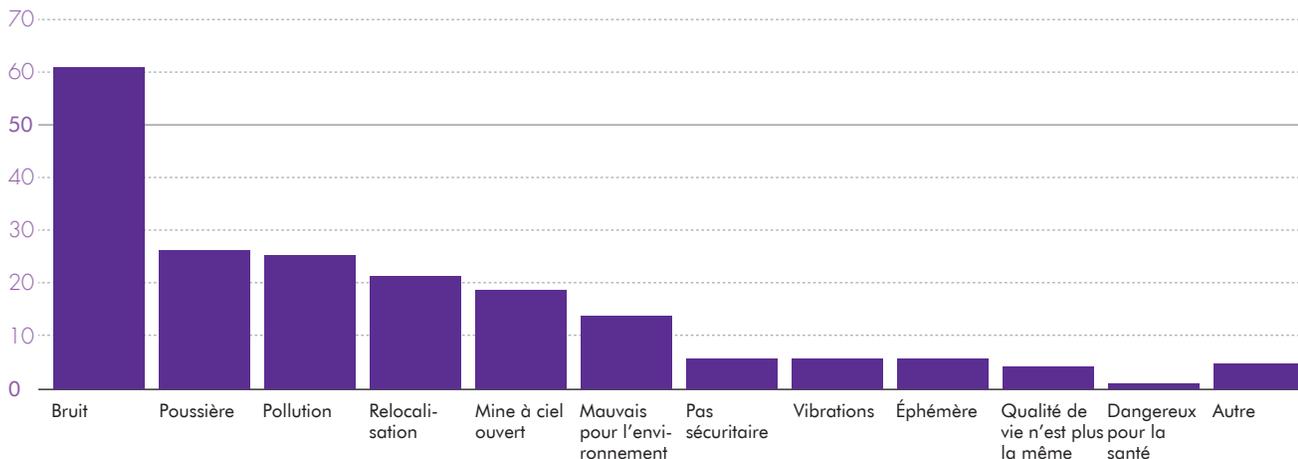
Une firme indépendante de recherche a réalisé un sondage d'opinion publique auprès de 1 101 habitants de l'Abitibi-Témiscamingue et leur a demandé : Diriez-vous que la mine a un impact positif, un impact négatif ou aucun impact sur la qualité de vie des citoyens de Malartic ?

Qualité de vie à Malartic (% de répondants)



Nous savons que l'exploitation minière apporte des retombées importantes, mais aussi qu'elle peut parfois exercer une influence négative sur l'environnement et sur les communautés avoisinantes. Nos recherches ont démontré que les principales préoccupations des gens de Malartic sont liées au bruit et à l'émission de poussières.

Perception des impacts négatifs sur la communauté attribuables à Canadian Malartic (% de répondants)



Résultats d'un sondage d'opinion publique réalisé en 2011 auprès de 302 Malarticois par la firme indépendante de recherche CROP.



Station de mesure du bruit



« Dans la communauté de Malartic, Osisko est symbole de renaissance. Les gens de Malartic travaillent chez Osisko, dans leur ville, ce qui contribue grandement à la bonne humeur des gens. Tous les maires voudraient un Osisko dans leur ville et la croissance et le développement qui en résultent. »

– André Vezeau, Maire de Malartic

ATTÉNUATION DU BRUIT ET DE LA POUSSIÈRE

La nature même de l'exploitation d'une mine génère inévitablement du bruit et de la poussière, mais Osisko est déterminée à réduire les répercussions de ses activités minières sur la communauté de Malartic. Par exemple, nous n'effectuons aucun dynamitage les dimanches en matinée lorsque les gens sont à l'église.

En vertu des permis environnementaux que la mine Canadian Malartic a obtenus, nous ne pouvons outrepasser un certain niveau de bruit. Il s'est avéré difficile de respecter cette limite et nous avons reçu 12 avis de non-conformité en lien avec le bruit et la poussière en 2011.

Au cours de la dernière année, Osisko s'est entourée d'experts du domaine de l'acoustique et a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour améliorer le bien-être des habitants de Malartic :

- Études approfondies de réduction du bruit
- Installation de revêtements en caoutchouc dans les bennes de nos camions de transport
- Mise en place d'un système de surveillance météorologique
- Modélisation du bruit
- Essais continus sur le terrain et modifications de l'équipement
- Conclusion de partenariats avec des fournisseurs d'équipement
- Établissement de protocoles de dynamitage
- Modification de l'exploitation, incluant une réduction des activités

SURVEILLANCE NOCTURNE DU BRUIT

Osisko a établi une stratégie proactive pour atténuer le bruit généré, particulièrement la nuit venue. Trois stations de suivi et de mesure ont été mises en service à des endroits sélectionnés par le gouvernement. En 2011, nous avons créé un programme de surveillance nocturne du bruit qui permet à nos opérateurs de réagir aussi rapidement que possible en cas de perturbations sonores. Pendant la nuit, un technicien se rend aux stations toutes les heures afin de mesurer le niveau de bruit produit.

Fortes de l'expérience acquise, notre équipe s'affaire à définir des seuils d'alerte spécifiques qui déclencheront l'application de notre plan d'action sur l'atténuation du bruit. Lorsque le seuil d'alerte est atteint, les techniciens communiquent immédiatement avec le superviseur de la mine. Ce dernier procède alors à l'arrêt des équipements de façon sécuritaire et systématique afin de réduire

le niveau de bruit. Nous travaillons sans relâche afin de réduire l'intensité et la fréquence de ces perturbations à Malartic et améliorer la qualité de vie des habitants.

RELOCALISATION DU QUARTIER SUD

Osisko a implanté plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact de ses activités sur la communauté malarticoise. L'une d'elles est la création d'un nouveau programme de relocalisation visant à accroître la distance qui sépare la fosse des habitants de Malartic. Le programme de relocalisation est conforme à la fois au décret modifié qui touche la propriété Canadian Malartic, adopté le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec, et au nouveau règlement de zonage adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011. Ces décisions augmentent les paramètres de bruit sous lesquels la mine peut fonctionner.

MUR VERT DE MALARTIC

Pendant que nous nous affairions en 2011 à mettre la mine en service, les membres de notre équipe de construction s'activaient pour améliorer les infrastructures et pour aménager les terrains adjacents au mur vert de Malartic. Lorsque les conditions météorologiques nous l'ont permis, nous avons planté des arbres et des arbustes achetés localement et nous avons procédé à l'hydroensemencement du mur vert et des secteurs avoisinants. En tout, 36 000 arbres et arbustes ont été mis en terre en 2011. Les travaux d'aménagement ont été réalisés par Ressources Menitik et par la Première nation de Lac Simon, fiers partenaires d'Osisko. La piste cyclable, qui a été pavée et peinte au printemps 2011, a fait le bonheur des amateurs de vélo pendant la saison estivale.

OSISKO APPUIE LES ARTS

Le 1^{er} octobre 2011, les créations remarquables de six artistes abitibiens ont été dévoilées officiellement à Malartic Sud. La cérémonie inaugurale a débuté par la présentation d'une reproduction du chevalement d'East Malartic. Ce monument commémoratif, qui rend hommage aux 12 hommes qui ont perdu la vie lors de l'accident de travail de 1947, se veut un symbole d'espoir et de prospérité pour l'avenir. Cette création, tout comme les six autres monuments, vise à faire rayonner l'héritage minier de Malartic.

CORPORATION VICTOIRE

En 2010, Osisko a fondé la Corporation Victoire, un organisme indépendant à but non lucratif de Malartic qui vise à contrer le décrochage scolaire des élèves du secondaire de la municipalité. L'organisme se compose de membres du personnel d'Osisko et de personnes actives dans le milieu, et ces gens sont déterminés à appuyer la jeunesse malarticoise. Un des événements les plus populaires en 2011 est sans contredit la visite de quatre anciens joueurs des Alouettes de Montréal. Ces derniers ont visité l'école secondaire de Malartic pour faire la promotion de la persévérance et pour rappeler l'importance de continuer à étudier.

À Osisko, nous sommes conscients que les jeunes qui se voient offrir un emploi bien rémunéré peuvent être tentés de saisir l'occasion et d'abandonner leurs études, malgré les avantages à long terme que l'éducation apporte. C'est pourquoi nous avons adopté une politique selon laquelle chaque personne que nous embauchons doit détenir au minimum un diplôme d'études secondaires. Cette politique s'applique également à nos sous-traitants et à nos entrepreneurs. Seules les personnes qui ont quitté les études depuis au moins dix ans ne sont pas visées par cette règle.

Engagement auprès de nos partenaires

Dans le cadre de l'évaluation environnementale (ÉE) du projet Hammond Reef, nous avons dressé la liste provisoire des parties intéressées en nous appuyant sur notre expérience et sur nos recherches préliminaires. Nous avons ensuite communiqué avec chacune de celles-ci par téléphone ou par courrier électronique afin d'évaluer leur intérêt à prendre part à l'ÉE. Cette liste est constamment remaniée et elle continue de s'allonger, car nous publions fréquemment des avis dans les journaux locaux afin de solliciter la participation d'un plus grand nombre de partenaires désireux de s'investir dans notre projet.



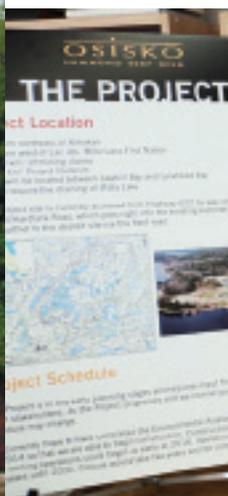
Corporation Victoire et les Alouettes de Montréal

De plus, nous informons régulièrement les communautés et les différents organismes des étapes franchies par l'ÉE et nous leur fournissons une copie électronique des rapports environnementaux. Une liste de distribution détaillée figure dans le rapport sur les consultations qui est publié dans notre site Web (www.osisko.com). Voici quelques-unes des parties prenantes qui figurent sur cette liste :

- Gouvernements (municipal, provincial et fédéral)
- Organisations non gouvernementales
- Communautés autochtones
- Représentants du public



Bureau de la rue Principale à Atikokan



Partage de l'information

Osisko est déterminée à collaborer étroitement avec ses partenaires et avec les membres de la communauté locale lors du processus de planification.

Nous savons que le savoir local et l'opinion des membres de la communauté sont importants et qu'ils sont susceptibles d'améliorer nos projets.

Pendant les activités de consultation en 2011, les membres de la communauté nous ont enrichis de leurs nombreux commentaires. Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux questions et aux préoccupations soulevées par nos partenaires et nous voulons tenir la communauté informée à propos de nos activités.

Canadian Malartic

VISITES DE LA MINE

Au printemps 2011, Osisko a conclu un important partenariat avec le Musée minéralogique de Malartic qui permet à celui-ci d'effectuer des visites de la mine en exploitation. Ce faisant, le musée renforce la qualité et la diversité de son exposition. Depuis qu'il offre ces visites éducatives au public, le musée touche des revenus additionnels et son achalandage a augmenté de 50 %. Ce partage d'information permet à Osisko de se faire connaître auprès du public et témoigne de sa volonté à fonctionner de façon transparente. Les dirigeants municipaux et les membres des communautés autochtones de la région d'Atikokan ont aussi été conviés à une visite de la mine à ciel ouvert pour leur permettre de se familiariser avec nos activités.

COMITÉ DE SUIVI

Alors que nous préparons la production commerciale en 2011, nous avons mis sur pied un comité de suivi indépendant en vue de faciliter les discussions avec le public et s'assurer que le bien-être à long terme de la communauté de Malartic soit adéquatement représenté. Osisko a financé ce comité, qui compte six membres et un coordonnateur, à raison de 100 000 \$ en 2011. Il s'est réuni à 12 occasions pendant l'année. Les membres du comité sont actifs au sein de la communauté locale qu'ils représentent par le biais de :

- Participation aux conférences régionales du monde minier
- Rencontres avec les politiciens locaux
- Participation aux activités de la chambre de commerce
- Rencontres avec la direction d'Osisko

En août 2011, le comité a tenu une réunion publique pour présenter une mise à jour des activités d'Osisko et discuter des préoccupations à l'égard de la santé et de la qualité de vie. En novembre 2011, le comité a eu droit à une présentation officielle d'Osisko portant sur les pratiques de dynamitage.

Hammond Reef

Au site Hammond Reef, nous nous préparons pour le démarrage des activités d'exploitation qui auront lieu dans quelques années. L'évaluation environnementale (ÉE) est en cours et d'importants travaux de consultation auprès du gouvernement, du public et des communautés autochtones doivent être faits. Notre équipe de consultation rencontre régulièrement les gens de la région pour leur communiquer de l'information en regard du projet, pour recueillir leurs questions et pour tenir compte de leurs préoccupations. Les cinq principales étapes du plan de consultation de l'évaluation environnementale comprennent :

- ✓ Dépôt du rapport sur la description de projet (printemps 2011)
- ✓ Début de la préparation des lignes directrices (automne 2011)
- ✓ Dépôt des lignes directrices (hiver 2012)
- Début de la préparation du rapport de l'ÉE (été 2012)
- Dépôt du rapport de l'ÉE (hiver 2013)

Les moyens ci-dessous nous permettent de partager l'information avec la communauté :

- Publications
- Rencontres
- Ateliers
- Journées portes ouvertes



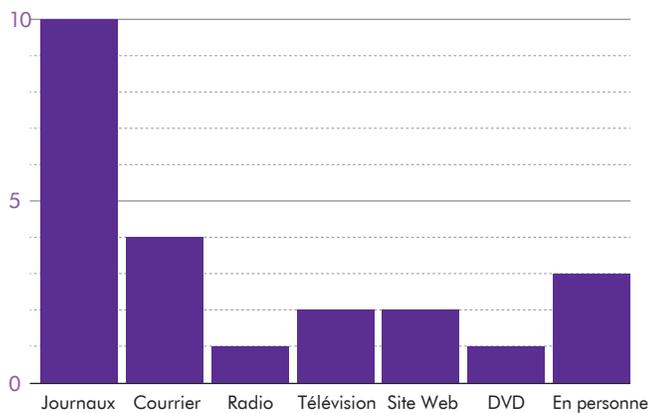


Portes ouvertes à Atikokan

ANNONCES COMMUNAUTAIRES

Vingt-quatre annonces communautaires ont été publiées à la quinzaine dans les journaux de Hammond Reef et sur Internet. Nous avons mis de l'avant ces publications parce que nos partenaires nous ont fait savoir que le journal demeurait leur moyen de communication privilégié. La publication de ces annonces nous a permis d'aborder les préoccupations les plus significatives que la population a exprimées lors des présentations, des rencontres et des ateliers. Aussi, des mises à jour portant sur l'avancement des projets, des événements récents, des renseignements de base portant sur Osisko et sur les études préliminaires, ainsi que divers sujets d'intérêt public ont été publiés pendant l'année.

Quel est le moyen de communication que vous privilégiez pour être informé à propos du projet aurifère Hammond Reef ?
(nombre de répondants)

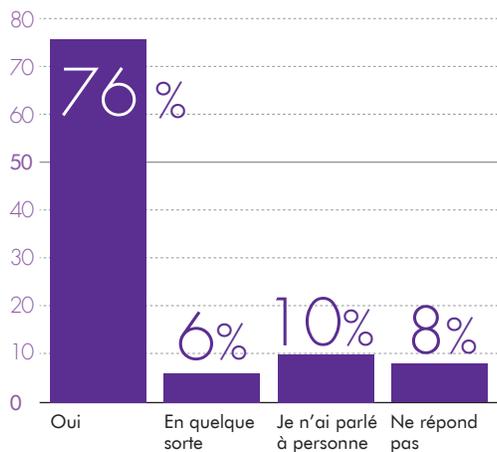


JOURNÉE PORTES OUVERTES

La description de projet de Hammond Reef a été acceptée le 28 avril 2011 par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Ce jalon a marqué le début du processus fédéral d'évaluation

environnementale. Osisko a organisé une journée portes ouvertes le 18 juin 2011 afin de partager avec le public les détails de la description de projet. En tout, 221 personnes ont assisté à l'événement et la grande majorité des gens qui ont rempli le formulaire d'évaluation ont indiqué que notre personnel avait répondu à leurs questions. La description de projet a aussi été présentée à divers organismes locaux et gouvernementaux.

Si vous avez discuté avec un membre d'Osisko aujourd'hui, est-ce que ce dernier a répondu à vos questions ? (% de répondants)



ATELIERS COMMUNAUTAIRES

Deux ateliers ont eu lieu en 2011 pour prendre le pouls des propriétaires d'entreprises et des fournisseurs de service locaux. L'objectif de ces ateliers était d'expliquer l'approche méthodique qu'Osisko privilégie pour réaliser l'évaluation environnementale et obtenir de l'information de la communauté quant à sa perception des répercussions que le projet peut avoir sur l'environnement. Les questions soulevées lors des ateliers et des discussions qui ont eu lieu nous ont permis de mieux définir notre stratégie de partage d'information.

Engagement des communautés autochtones

Osisko reconnaît que les droits des peuples autochtones sont protégés par la constitution, qu'ils ont une compréhension unique de l'environnement et que le lien qui les unit à la terre est privilégié.

Les activités qu'Osisko organise pour impliquer les peuples autochtones reposent sur les principes suivants :

- Privilégier les communautés autochtones dont les droits revendiqués ou établis pourraient être affectés par les projets d'Osisko;
- Établir des processus et des méthodes pour favoriser la coopération et l'implication des communautés autochtones;
- Créer et développer les liens dès le début du projet, communiquer de l'information claire et précise, chercher à répondre aux questions et préoccupations; et
- Reconnaître que la participation concrète des communautés autochtones puisse nécessiter l'octroi d'une contribution financière.

Poursuivant ses efforts pour établir un dialogue constructif avec celles-ci, Osisko a recruté un directeur des affaires autochtones en août 2011. La création de ce poste s'aligne sur la visée d'Osisko, qui est de maintenir des relations sereines et constructives avec les peuples autochtones. Ces relations reposent sur le respect mutuel, la transparence et la participation active de ces derniers au processus décisionnel.

Canadian Malartic

En novembre 2011, les représentants de l'équipe de direction de la mine Canadian Malartic ont eu la chance de rencontrer le chef et le conseil des communautés locales des Premières Nations pour discuter de divers sujets. Les discussions ont porté principalement sur :

- L'importance d'effectuer des visites industrielles
- La nécessité d'organiser des visites pour les étudiants et les gens en recherche d'emploi
- Les occasions d'investissements communautaires
- Les possibilités d'emploi

Hammond Reef

Le projet Hammond Reef est situé sur le territoire ancestral du peuple Anishihabe et sur une portion des terres agricoles traditionnelles des Métis. Osisko a travaillé de concert avec les gouvernements fédéral et provincial pour dresser la liste des communautés autochtones qui doivent obligatoirement être consultées. Les travaux en cours et le dialogue amorcé permettront de déterminer plus précisément l'incidence du projet sur les droits de chacune des communautés autochtones.

ENTENTES FORMELLES

Secrétariat des Chefs de Fort Frances et Première Nation du Lac des Mille Lacs

Osisko a signé en 2010 une entente de partage des ressources avec les sept communautés des Premières Nations du Secrétariat des Chefs de Fort Frances et avec la Première Nation du Lac des Mille Lacs.

Métis Nation of Ontario (MNO)

La MNO a communiqué avec nous dès juin 2010 pour exprimer son intérêt à conclure un protocole d'entente (PE) avec Osisko, puisqu'elle détient des droits ancestraux sur les terres, l'eau et les ressources naturelles de la région de Hammond Reef.

Le protocole d'entente a été conclu avec quatre conseils de la communauté Métis (Kenora, Sunset Country, Northwest et Atikokan) et prévoit notamment des réunions communautaires, des activités d'intégration, l'examen du rapport d'évaluation environnementale et l'étude des connaissances traditionnelles.

VISITES DU SITE MINIER ET CÉLÉBRATIONS

Osisko a organisé des visites de la mine Canadian Malartic et du site d'exploration Hammond Reef auxquelles ont été conviés plusieurs membres des communautés des Premières Nations, dont quelques Aînés et plusieurs chefs. L'initiative fut une réussite et d'autres visites sont à prévoir. Quelques Aînés se sont aussi rendus à Mitta Lake, lac qui sera drainé pour les besoins du projet et où les Aînés ont procédé à une cérémonie du calumet et tambours.

OBSERVATEURS DES PREMIÈRES NATIONS

À l'été 2011, Osisko a retenu les services à temps complet de deux membres des Premières Nations pour accompagner nos équipes à titre d'observateurs dans le cadre des programmes d'études sur le terrain. Ces derniers ont été choisis par le Secrétariat des Chefs de Fort Frances et la Première Nation du Lac des Mille Lacs. La création de ces postes génère des retombées dans les communautés en favorisant la formation et l'emploi au sein de celle-ci. Les observateurs ont rendu compte de leur expérience de travail à Osisko en animant une présentation officielle devant les chefs et le conseil. Ils ont aussi eu l'occasion de partager leur savoir avec leurs semblables et les rassurer quant à la transparence avec laquelle se déroulent les travaux sur le terrain.



Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic

En route vers l'or

Partage de la richesse

FEMO : LE FONDS ESSOR MALARTIC OSISKO

Osisko est fière d'avoir créé un fonds de soutien à long terme dont l'objectif est d'améliorer de façon durable la qualité de vie des habitants de Malartic. Les projets subventionnés par le FEMO sont choisis selon leur capacité à améliorer les aspects culturel, social, physique, éducatif et environnemental de la vie du plus grand nombre de Malarticois et de Malarticoises. Le FEMO est géré par des représentants de la communauté. En 2011, trois administrateurs de Malartic spécialisés en relations communautaires, en éducation et en finance ont joint le comité du FEMO.

Au cours de l'année 2011, près de 150 000 \$ ont été alloués à différents organismes, dont :

- Ligue locale de hockey
- Camp d'été pour enfants handicapés
- Musée minéralogique de Malartic
- Festival des guitares du monde (concert communautaire gratuit)
- Chevaliers de Colomb de Malartic (popotte roulante)

DONS MAJEURS

Nous avons aussi octroyé des sommes additionnelles versées sous forme de commandites en 2011. Voici quelques exemples :

- Foreurs de Val-d'Or (équipe locale de hockey)
- École secondaire Le Tremplin
- Université Laval
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Opéra-folk « Les filles de Caleb »

EN ROUTE VERS L'OR

En octobre 2011, Osisko a signé une entente de commandite d'une durée de quatre ans avec l'organisme national régissant le ski alpin et para-alpin ainsi que le ski cross. En plus de s'imposer comme commanditaire or de l'équipe Canada Alpin, Osisko s'est aussi engagée à appuyer Marie-Michèle Gagnon et Dave Duncan par des commandites individuelles qui les aideront à décrocher la médaille d'or.

Puisque nous voulons assurer le bien-être de la communauté et encourager l'excellence sportive, nous investissons dans la jeunesse de Malartic. En 2011, nous avons mis sur pied un programme de ski alpin à l'intention des élèves locaux. Tous les samedis matin, 40 jeunes skieurs ont pris d'assaut les pentes du Mont-Vidéo à partir de décembre jusqu'à la fin de mars 2011 pour y recevoir un entraînement intensif. Nous avons offert aux participants un équipement de ski neuf et un casque de course aux couleurs d'Osisko identique à celui que portent les athlètes que nous commanditons. En plus d'apprendre à skier, les élèves ont aussi eu l'occasion de mettre en pratique des valeurs fondamentales comme le dépassement de soi, le sentiment du devoir accompli, l'entraide et la poursuite de l'excellence.

SOUTIEN DES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Osisko et ASDR Industries inc. collaborent étroitement depuis que la mine Canadian Malartic est entrée dans la phase de construction. Cette entreprise de Malartic emploie 36 personnes et se spécialise dans la soudure et la fabrication de produits en acier pour l'industrie minière. Osisko a récemment conclu avec ASDR une entente de dix ans pour l'entretien et la remise à neuf des bennes des camions de transport de sa flotte qui compte plus de 20 camions Caterpillar de 240 tonnes. Ce contrat permet à ASDR de consolider ses assises, de faire croître l'entreprise et de garantir des emplois stables à sa main-d'œuvre. La solidité du partenariat ASDR-Osisko est garante du développement économique de Malartic.

NOS PROPRIÉTAIRES



Nous sommes extrêmement fiers de pouvoir compter sur le soutien de nos employés et de nos dirigeants.

Osisko est une société minière cotée à la Bourse de Toronto (TSX : OSK) et à la Deutsche Boerse (EWX). Le marché public permet à Osisko d'amasser des capitaux propres bloqués tout en offrant aux actionnaires la possibilité de monnayer leur investissement sur un marché liquide. La capitalisation boursière de la société s'élevait à 3,8 milliards de dollars à la fin de 2011.

Osisko s'appuie sur une base solide d'actionnaires institutionnels et individuels. Nous estimons que plus de 97 % de nos actionnaires se trouvent au Canada, aux États-Unis et en Europe. Environ 58 % de nos actions seraient détenues par des établissements qui gèrent des fonds communs de placement, des caisses de retraite publiques et privées et des fonds spécialisés.

Nous sommes extrêmement fiers de pouvoir compter sur le soutien de nos employés et de nos dirigeants. Selon des estimations, 75 % de nos 750 employés sont actionnaires d'Osisko. Les données

provenant des documents réglementaires indiquent que les administrateurs et les dirigeants de la société détiennent 4,2 millions d'actions, ce qui constitue un des taux de participation les plus élevés parmi les entreprises semblables. Cette forte participation à l'actionariat nous assure que l'intérêt de nos employés est aligné sur celui de nos actionnaires.

La Caisse de dépôt et placement du Québec, Investissement Québec (anciennement SDI), Placements dans les instruments de crédit de l'OIRPC inc. (une filiale du Régime de pensions du Canada) et le Fonds de solidarité FTQ comptent parmi nos investisseurs à moyen terme. Ces derniers collaborent étroitement avec nous et évaluent constamment notre rendement. Nous nous assurons de respecter les normes élevées de nos prêteurs en matière de gestion durable en mettant le dialogue au premier plan.



M. Jean Charest, premier ministre du Québec, visitant les installations de la mine Canadian Malartic en mars 2011 (rangée du haut, 3^e personne de la gauche)

Retombées économiques

Les activités courantes que notre société exerce génèrent des retombées économiques importantes dans les régions où nous sommes actifs. En tant que société minière, nous contribuons au développement économique en privilégiant les produits locaux et en nous approvisionnant auprès des fournisseurs de la région. Environ 96 % de nos débours en frais d'exploitation ou en dépenses en capital ont été faits au Canada. Depuis sa fondation, Osisko a appliqué une politique d'«achat local» pour aider les entreprises à proximité de ses sites à prospérer. En achetant localement, nous permettons à d'autres entités économiques de développer leurs compétences et de concevoir des produits qui viendront soutenir les projets miniers de grande envergure. Nous sommes particulièrement heureux de voir certains de nos partenaires clés, comme BBA, firme de génie-conseil, Genivar, Golder, Les industries Blais, Promec, Moreau Électrique, Les industries Fournier, MegLab, Manseau et Perron et bien d'autres encore, prendre part à de tels projets. Nous sommes de fiers témoins de leur croissance et pouvons compter sur leur expertise pour soutenir nos projets actuels et notre développement futur.

Puisque le cycle d'investissement est largement complété, nous pouvons enfin nous concentrer sur la production d'or. Le total des ventes a atteint 293 millions de dollars en incluant la période de préproduction, et

la majorité de ces ventes ont été réalisées à l'extérieur du pays. Nous comptons parmi nos clients des établissements financiers qui agissent à titre d'intermédiaires entre notre société et des clients prestigieux, comme des banques centrales, des fonds d'investissement, des investisseurs privés et des utilisateurs industriels.

Pendant la période, nous avons payé à nos prêteurs 17,5 millions de dollars en intérêts. Bien que nous ayons généré un bénéfice de 18,0 millions de dollars, nous n'avons payé aucun dividende à nos actionnaires, car nous avons réinvesti les profits dans des opportunités de croissance.

Pendant cette période, aucun impôt ni droit minier (impôt sur l'exploitation minière) n'ont été prélevés sur nos profits, puisqu'en vertu du régime fiscal applicable, les impôts sont perçus principalement après que les investissements effectués et les pertes des années antérieures aient été récupérés. La taxation des ressources naturelles est sujet d'actualité. Les modifications récentes qui ont été apportées au régime de droits miniers du Québec obligeront Osisko à

verser d'importantes sommes d'argent aux gouvernements québécois et canadien. Le tableau ci-dessous fournit quelques estimations des paiements qui devront être effectués durant la vie de la mine, selon différents prix hypothétiques pour l'or. L'augmentation des versements proposés par rapport à ceux déterminés par l'étude de faisabilité est attribuable aux modifications apportées aux régimes d'imposition, à l'augmentation du prix de l'or et à la découverte d'onces d'or additionnelles grâce aux investissements faits et aux travaux d'exploration réalisés.

En 2011, nous avons versé 4,1 millions de dollars en taxes municipales, en droits de mutation et en services divers à la ville de Malartic. De plus, nous avons payé à la commission scolaire de la municipalité 0,2 million de dollars en taxes scolaires. La mine Canadian Malartic fait d'Osisko le plus important contribuable de la ville. La société estime qu'elle devra acquitter plus de 50 millions de dollars en taxes pour subventionner le fonctionnement des activités scolaires, locales et municipales.

	Étude de faisabilité	1 500 \$ US/oz (775 \$ US/oz)	1 900 \$ US/oz
Impôts et droits miniers	354,5 M\$	3,2 G\$	4,6 G\$
Droits miniers*	67,8 M\$	1,4 G\$	1,9 G\$

* L'augmentation des droits miniers est aussi attribuable aux modifications législatives et à la découverte d'onces d'or additionnelles.

Reporting développement durable (GRI)

Notre rapport de développement durable 2011 marque le premier exercice d'auto-évaluation auquel Osisko s'est livrée afin de déterminer si nous répondions aux exigences du niveau C de la *Global Reporting Initiative*. Nous sommes donc fiers d'annoncer que nous répondons aux exigences de ce niveau, comme en témoignent les tableaux d'indicateurs GRI ci-contre.

La GRI est un réseau mondial qui compte sur la participation de 30 000 personnes, dont plusieurs sont des experts en matière de développement durable. Les organes de gouvernance de la GRI ainsi que son secrétariat sont au centre de ses affaires, puisque ceux-ci coordonnent les activités des réseaux associés. Le cadre de reddition de comptes en matière de développement durable de la GRI permet aux entreprises et aux organisations de mesurer leur performance en la matière et d'en faire rapport. En rendant des comptes de façon responsable et transparente, les organisations ont la capacité de renforcer la confiance que leurs partenaires ont en elles et en l'économie mondiale.

Indicateur	Description	Section du rapport
Paramètres du rapport		
1.1	Déclaration du décideur le plus élevé dans la hiérarchie de l'organisation	Page 2
Profil de l'organisme		
2.1	Nom de l'organisation	Page 7
2.2	Principaux produits ou services et/ou marques	Page 7
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	Page 12
2.4	Lieu où se trouve le siège social de l'organisation	Page 7
2.5	Nombre de pays où l'organisation exerce ses activités	Page 7
2.6	Nature de l'actionnariat du capital et forme juridique	Page 12
2.7	Marchés desservis par l'organisation	Page 7
2.8	Taille de l'organisation	Page 4
2.9	Changements importants durant la période visée par le rapport	Page 2
2.10	Distinctions obtenues pendant la période visée par le rapport	Page 13
Paramètres du rapport		
3.1	Période visée	Page 7
3.2	Date du dernier rapport	Page 7
3.3	Périodicité du rapport	Page 7
3.4	Personne-ressource pour toute question	Page 7
3.5	Processus de définition du contenu du rapport	Page 7
3.6	Limites du rapport	Page 7
3.7	Indication des limites spécifiques du champ ou du cadre du rapport	Page 7
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations louées, activités imparties et autres entités	Page 19
3.10	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations fournies dans les rapports précédents et exposé des raisons d'une telle reformulation	S. O.
3.11	Modifications importantes en comparaison des rapports précédents	Page 2
3.12: Index du contenu GRI		
EC1	Valeur économique directe produite et distribuée	Pages 4, 42, 44
EN8	Volume total d'eau prélevé, par source	Page 24
EN16	Masse totale d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes	Page 25
EN21	Total d'eau déversée, par type et par destination	Page 24
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	Page 28
EN28	Montant total des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et des réglementations environnementales	Page 22
MM1	Superficie des terrains perturbés ou restaurés	Pages 26 et 27
MM3	Volume total de mort-terrain, pierres, résidus et boues	Page 16
MM5	Nombre total d'exploitations situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers; nombre et pourcentage d'exploitations ou de sites à l'égard desquels il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones	Page 41
MM10	Nombre et pourcentage d'opérations ayant des plans de fermeture	Page 29
Gouvernance, implication et engagement		
4.1	Structure de gouvernance de la société	Page 12
4.2	Indiquer si le président de l'organe supérieur de gouvernance est aussi un membre de la haute direction	Page 12
4.3	Indiquer le nombre de membres de l'organe supérieur de gouvernance qui sont des membres indépendants et/ou sans fonction de direction	Page 12
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de soumettre des recommandations à l'organe supérieur de gouvernance	Page 12
4.14	Liste des parties prenantes impliquées par la société	Page 38
4.15	Base d'identification et de sélection des parties prenantes à impliquer	Page 38

